

## Programme opérationnel Conjoint - Phase II

*Aar Bakkan Samm Yeleff (POCII)*

### 1. RESUME DE L'ACTION

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Origine</b>               | Document de stratégie conjointe (DSC) UE -Sénégal 2021-2023<br>Composante 2 du document d'action « appui à la stabilité et la sécurité intérieure au Sénégal »   |
| <b>Objectif de l'action</b>  | Contribuer au renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure en matière de prévention, de renseignement et de lutte contre les trafics illicites aux frontières et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le terrorisme. Renforcer la surveillance et le contrôle des frontières terrestres et maritimes, sensibiliser la population aux risques liés à la migration illégale et protéger les victimes de trafics et de la traite des êtres humains.  |
| <b>Groupes Cibles</b>        | La Direction générale de la police nationale, le Haut commandement de la gendarmerie nationale, la Direction générale des douanes, la Direction des eaux et forêts, la CENTIF, la DACG<br>Secondairement, tous les acteurs directs et indirects qui participent à la lutte contre les trafics : les juridictions judiciaires régionales, les collectivités territoriales, les élus locaux, la CNLTP, le CILMI, les associations d'aide aux victimes de la traite   |
| <b>Bénéficiaires finaux</b>  | La population sénégalaise et les populations des pays limitrophes du Sénégal   |
| <b>Objectifs spécifiques</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• OS1 : Renforcer le dispositif de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal en consolidant les compétences des forces de sécurité.</li> <li>• OS2 : Améliorer et densifier le dispositif territorial des forces de sécurité en vue d'un renforcement des contrôles et de la surveillance des frontières terrestres et l'optimisation de la gestion interne.</li> <li>• OS3 : Accompagner les forces de défense dans la montée en puissance du dispositif de secours en mer et la sécurisation de la frontière maritime avec la nécessité d'une approche intégrée qui prend en compte les aspects opérationnels, juridiques et humanitaires</li> <li>• OS4 : Protection des victimes par une approche multidisciplinaire impliquant des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, et des acteurs de la société civile.</li> <li>• OS5 : Sensibiliser sur les risques associés à la migration illégale de manière proactive et continue. Par une approche multidimensionnelle intégrant communication, éducation, collaboration communautaire et plaidoyer</li> </ul> |
| <b>Résultats attendus</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultat spécifique 1 : le dispositif de lutte contre le trafic de</li> </ul>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>migrants et la traite des êtres humains au Sénégal a été considérablement renforcé, se traduisant par une amélioration significative des capacités opérationnelles des forces de l'ordre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultat spécifique 2 : Les services de sécurité intérieur sont mieux outillés pour le contrôle et la surveillance des frontières terrestres et pour une gestion interne plus efficace.</li> <li>• Résultat spécifique 3 : Le dispositif mis en place renforce la protection des frontières maritimes et contribue à la lutte contre les réseaux de trafic de migrants.</li> <li>• Résultat spécifique 4 : Les victimes sont mieux prises en charge, grâce à des procédures standardisées. Des actions de coopération régionale ou internationale visant à améliorer la coordination opérationnelle et stratégique de la lutte contre les trafics et le terrorisme sont menées avec les forces de sécurité et les magistrats des pays frontaliers du Sénégal et européens</li> <li>• Résultat spécifiques 5 : Le nombre de personnes sensibilisé au risque de la migration illégale et encouragé à utiliser la voie légale est en augmentation.</li> </ul> |
|  | <p><b>Axe 1 : Consolider les capacités des forces de sécurité dans la lutte contre le trafic de migrants, la traite des êtres humains</b></p> <div style="background-color: black; height: 150px; width: 100%;"></div> <p><b>Axe 2 : Sécurisation des Frontières Terrestres</b></p> <div style="background-color: black; height: 200px; width: 100%;"></div>   |

|  |   |
|--|---|
|  |   |
|  |   |
|  | <b>Axe 3 : Secours en mer et sécurisation de la frontière maritime.</b> |
|  |   |
|  | <b>Axe 4 : Protection des victimes.</b>                                 |
|  |   |
|  |   |
| <b>Axe 5 : Sensibilisation du grand public sur les risques liés à la migration illégale et les opportunités d'emploi</b> |   |
|  |   |

|   |                  |
|---|------------------|
|   |                  |
| <b>Durée</b>  | 54 mois          |
| <b>Contribution de l'UE demandée (montant)</b>  | 34 750 000 euros |
| <b>Contribution de l'UE demandée en pourcentage total des coûts éligibles (à titre indicatif)</b> | 100%             |

## 2. ACRONYMES

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>ASP</b>            | Agence d'assistance à la Sécurité de Proximité   |
| <b>AFIC</b>           | Africa-Frontex Intelligence Community  |
| <b>AFIS</b>           | Automated Fingerprint Identification System  |
| <b>AIRCOP</b>         | Airport Communication Project / Programme de Communication Aéroportuaire   |
| <b>ARIN-WA</b>        | Asset Recovery Inter-Agency Network for West Africa / Réseau Inter-Agences en matière de recouvrement des avoirs pour l'Afrique de l'Ouest |
| <b>ASI</b>            | Attaché de Sécurité Intérieure   |
| <b>AT</b>             | Assistance Technique   |
| <b>ATN</b>            | Analyste en Traces Numériques  |
| <b>BAC</b>            | Brigade des Affaires Criminelles   |
| <b>BAEF</b>           | Brigade des Affaires Economiques et Financières  |
| <b>BAT</b>            | Brigade Anti-Terroriste  |
| <b>BIP</b>            | Brigade d'Intervention Polyvalente   |
| <b>BITIS</b>          | Bureau d'investigations financières et de lutte contre les trafics illicites - Douanes   |
| <b>BMI</b>            | Brigade Mobile d'Intervention  |
| <b>BTR</b>            | Brigade Territoriale Renforcé de la Gendarmerie nationale  |
| <b>CAAT</b>           | Cellule Aéroportuaire Anti-Trafics / JAITF Joint Airport Interdiction Task Force   |
| <b>CE</b>             | Commission Européenne  |
| <b>CEDEAO / ECOWA</b> | Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest / Economic Community Of West African States  |
| <b>CENTIF</b>         | Cellule nationale de traitement des Informations Financières   |
| <b>CERT</b>           | Computer Emergency Respons Time / Temps de Réponse en cas d'Urgence Informatique   |
| <b>CFJ</b>            | Centre de Formation Judiciaire   |
| <b>CICO-LAT</b>       | Cadre d'Intervention et de Coordination de la Lutte Anti-Terroriste  |
| <b>CILMI</b>          | Comité interministériel de lutte contre l'émigration clandestine (actuellement dénommé CILMI)  |
| <b>CNLTP</b>          | Comité National de Lutte contre le Trafic de Personnes et le trafic illicite de migrants   |
| <b>CRCO</b>           | Cadre Régional de Coordination des Opérations de lutte anti-terroriste   |
| <b>CSA</b>            | Commissariat Spécial de l'Aéroport International de Dakar  |
| <b>CSP</b>            | Commissariat Spécial du Port de Dakar  |
| <b>CST</b>            | Comité Suivi Technique   |
| <b>CT</b>             | Court Terme  |
| <b>CV</b>             | Curriculum Vitae   |
| <b>DBM</b>            | Direction du Budget et des Matériels   |
| <b>DCIS</b>           | Direction de la Coopération Internationale de Sécurité   |
| <b>DENPFP</b>         | Direction de l'Ecole Nationale de Police et de la Formation Permanente   |

|                |   |
|----------------|---|
| <b>DGD</b>     | Direction Générale des Douanes  |
| <b>HCGN</b>    | Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale   |
| <b>DGMI</b>    | Direction du Groupement Mobile d'Intervention   |
| <b>DGPN</b>    | Direction Générale de la Police Nationale   |
| <b>DGT</b>     | Démocratie Gouvernance et Transparence  |
| <b>DIC</b>     | Division des Investigations Criminelles   |
| <b>DLII</b>    | Division de la Lutte contre l'Immigration Irrégulière   |
| <b>DNLT</b>    | Division Nationale de Lutte contre le Trafic de Migrants et pratiques assimilées              |
| <b>DFPN</b>    | Direction de la Formation de la Police Nationale  |
| <b>DNPM</b>    | Division Nationale de la Police Maritime  |
| <b>DOCRTIS</b> | Office Central pour la Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants                          |
| <b>DOD</b>     | Direction des opérations douanières   |
| <b>DP</b>      | Direction des Personnels  |
| <b>DPAF</b>    | Direction de la Police de l'Air et des Frontières   |
| <b>DPETV</b>   | Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage                                  |
| <b>DPJ</b>     | Direction de la Police Judiciaire   |
| <b>DPTS</b>    | Division de la Police Technique et Scientifique   |
| <b>DSC</b>     | Division Spéciale de la Cybersécurité   |
| <b>DSEFS</b>   | Division pour le Suivi, l'Évaluation, la Formation et la Sensibilisation                      |
| <b>DSP</b>     | Direction de la Sécurité Publique   |
| <b>DST</b>     | Direction de la Surveillance du Territoire  |
| <b>DUE</b>     | Délégation de l'Union Européenne  |
| <b>ECI</b>     | Equipe Conjointe d'Investigation  |
| <b>EDF</b>     | European Development Fund   |
| <b>EMPACT</b>  | European Multidisciplinary Platform Against Criminal Threaters                                |
| <b>ENP</b>     | Ecole National de Police  |
| <b>ENP</b>     | Expert Non Principal  |
| <b>EOGN</b>    | Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale   |
| <b>EP</b>      | Expert Principal  |
| <b>ESI</b>     | Escadron de Surveillance et d'Intervention  |
| <b>FED</b>     | Fonds Européen de Développement   |
| <b>FIIAPP</b>  | Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas            |
| <b>FPI</b>     | Foreign Policy Instruments  |
| <b>FRONTEX</b> | Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures |
| <b>FSI</b>     | Forces de Sécurité Intérieure   |
| <b>GAT</b>     | Groupes Armés Terroristes   |
| <b>GAR-SI</b>  | Groupe d'Action Rapide de Surveillance et Intervention  |

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>GED</b>            | Gestion Electronique de Document  |
| <b>GIGN</b>           | Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale   |
| <b>GLACY</b>          | Global Action on Cybercrime ou Action globale sur la cybercriminalité   |
| <b>GMI</b>            | Groupement Mobile d'Intervention  |
| <b>GRH</b>            | Gestion des Ressources Humaines   |
| <b>GRI</b>            | Groupe de Recherches et d'Interpellations   |
| <b>HAAS</b>           | Haute Autorité des Aéroports du Sénégal   |
| <b>HCGN</b>           | Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale   |
| <b>HRSN</b>           | High Risk Security Network (EU-HRSN)  |
| <b>ICMPD</b>          | International Centre for Migration Policy Development / Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires                 |
| <b>INTERPOL ARMS</b>  | IARMS Illicit Arms Records and tracing Management System / Système de Gestion des Données sur les Armes Illicites et sur le Traçage des Armes |
| <b>JIRS</b>           | Juridiction Inter-Régionale Spécialisée   |
| <b>LOSI</b>           | Loi d'Orientation sur la Sécurité Intérieure  |
| <b>LUXDEV</b>         | Luxembourg-Développement  |
| <b>MIDAS</b>          | Migration Information and Data Analysis System / Système informatique d'analyse des données et des informations migratoires                   |
| <b>OFNAC</b>          | Office National Anti-Corruption   |
| <b>OIM</b>            | Organisation Internationale des Migrations  |
| <b>OMP</b>            | Opérations de Maintien de la Paix   |
| <b>ONU DC / UNODC</b> | Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime / United Nations Office on Drugs and Crime  |
| <b>OPJ</b>            | Officier de Police Judiciaire   |
| <b>PACT</b>           | Plan d'Action Contre le Terrorisme  |
| <b>PHAROS</b>         | Plate-forme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements  |
| <b>PPF</b>            | Point de Passage Frontalier   |
| <b>POC</b>            | Partenariat Opérationnel Conjoint   |
| <b>POC II</b>         | Programme Opérationnel Conjoint phase II  |
| <b>PSE</b>            | Plan Sénégal Emergeant  |
| <b>PSIG</b>           | Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie   |
| <b>PTS</b>            | Police Technique et Scientifique  |
| <b>PTF</b>            | Partenaire Technique et Financier   |
| <b>PUMA</b>           | Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et territoires  |
| <b>RIFS</b>           | Recherche Indexation des Fiches Signalétiques   |
| <b>RAID</b>           | Recherche Assistance Intervention Dissuasion  |
| <b>RETEX</b>          | Retour d'Expérience   |
| <b>SAGN</b>           | Section Aérienne de la Gendarmerie Nationale  |
| <b>SCIJ</b>           | Section Centrale d'Identité Judiciaire  |
| <b>SDD</b>            | Section Documentation et Diffusions   |

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>SEACOP</b>        | Seacop Cooperation Project   |
| <b>SEGN</b>          | Section Environnementale de la Gendarmerie Nationale   |
| <b>SIAT</b>          | Service Interministériel d'Assistance Technique  |
| <b>SLPS</b>          | Section Laboratoire de Police Scientifique   |
| <b>SR</b>            | Section Recherches   |
| <b>SSI</b>           | Service de Sécurité Intérieure   |
| <b>TdR</b>           | Termes de Référence  |
| <b>TIC</b>           | Technologies de l'Information et de la Communication   |
| <b>USPF</b>          | Unité spéciale de Patrouille Frontalière   |
| <b>ULM</b>           | Ultraléger Motorisé  |
| <b>WAPIS / SIPAO</b> | West African Police Information System / Système d'Information Policière pour l'Afrique de l'Ouest |

### **3. CONTEXTE**

#### **3.1. Contexte général**

##### **La problématique du trafic de migrants et de la traite des êtres humains au Sénégal**

Le Sénégal est un pays de départ, d'origine et de transit essentiel pour la migration irrégulière vers l'Europe, en particulier par voie maritime, au travers de la « Route Atlantique », à destination des îles Canaries, territoire européen le plus proche.

Historiquement, sur cette route, la majorité des ressortissants était des Sénégalais qui provenaient de familles de pêcheurs, mais aussi de villages éloignés, en raison d'un manque de perspectives économiques pour eux et leur famille. Ainsi, 90 % des franchissements irréguliers des frontières UE par des ressortissants sénégalais ont été détectés le long de la route atlantique.

Toutefois, suite à l'insécurité massive au Sahel et aux mesures de sécurité sévères dans les pays du Maghreb, la route de la Méditerranée centrale est devenue très dangereuse et coûteuse pour les migrants de la région, qui ont tendance à choisir la route atlantique. Les principaux points de départs depuis le Sénégal sont les régions de Dakar et Thiès, le delta du Sine Saloum et Saint-Louis.

En conséquence, depuis janvier 2024, les ressortissants maliens représentent la majorité (43 %) des migrants arrêtés aux Îles Canaries. De janvier à août 2024, 25.683 migrants irréguliers ont été enregistrés après avoir été débarqués à terre dans les Îles Canaries, soit une augmentation de 120 % par rapport à la même période en 2023. Au cours des sept premiers mois de 2024, 5.433 personnes identifiées comme sénégalaises sont arrivées sur le territoire de l'UE de manière irrégulière (+27 % par rapport à la même période en 2024).\* ( source journal El pais). Bien qu'il n'y ait pas de statistiques officielles, alors que par le passé (jusqu'au début des années 2000) les migrants traversaient en petits groupes qui s'auto-organisaient, aujourd'hui la majeure partie de ces migrants ont recours à des passeurs et à des réseaux de trafiquants pour assurer leur traversée, renforçant et alimentant ainsi ces réseaux de trafiquants.

Il est important de souligner que cette route Atlantique est malheureusement aussi dangereuse : régulièrement des pirogues se renversent et se perdent, causant ainsi la mort de nombreux jeunes migrants. Ainsi, en 2023, selon l'OIM, au moins 956 migrants ont été portés disparus sur la route atlantique de l'Afrique de l'Ouest vers les Îles Canaries. Selon les données de l'ONG espagnole Caminando Fronteras, cette route aurait même fait 6 007 victimes en 2023.

Dans un tel contexte, il est urgent pour les autorités sénégalaises de mieux gérer les mouvements migratoires, en renforçant leur contrôle des frontières maritimes (point de départ) et terrestres (point de passage).

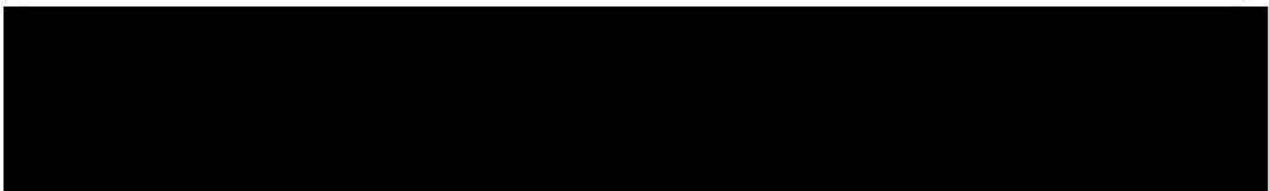
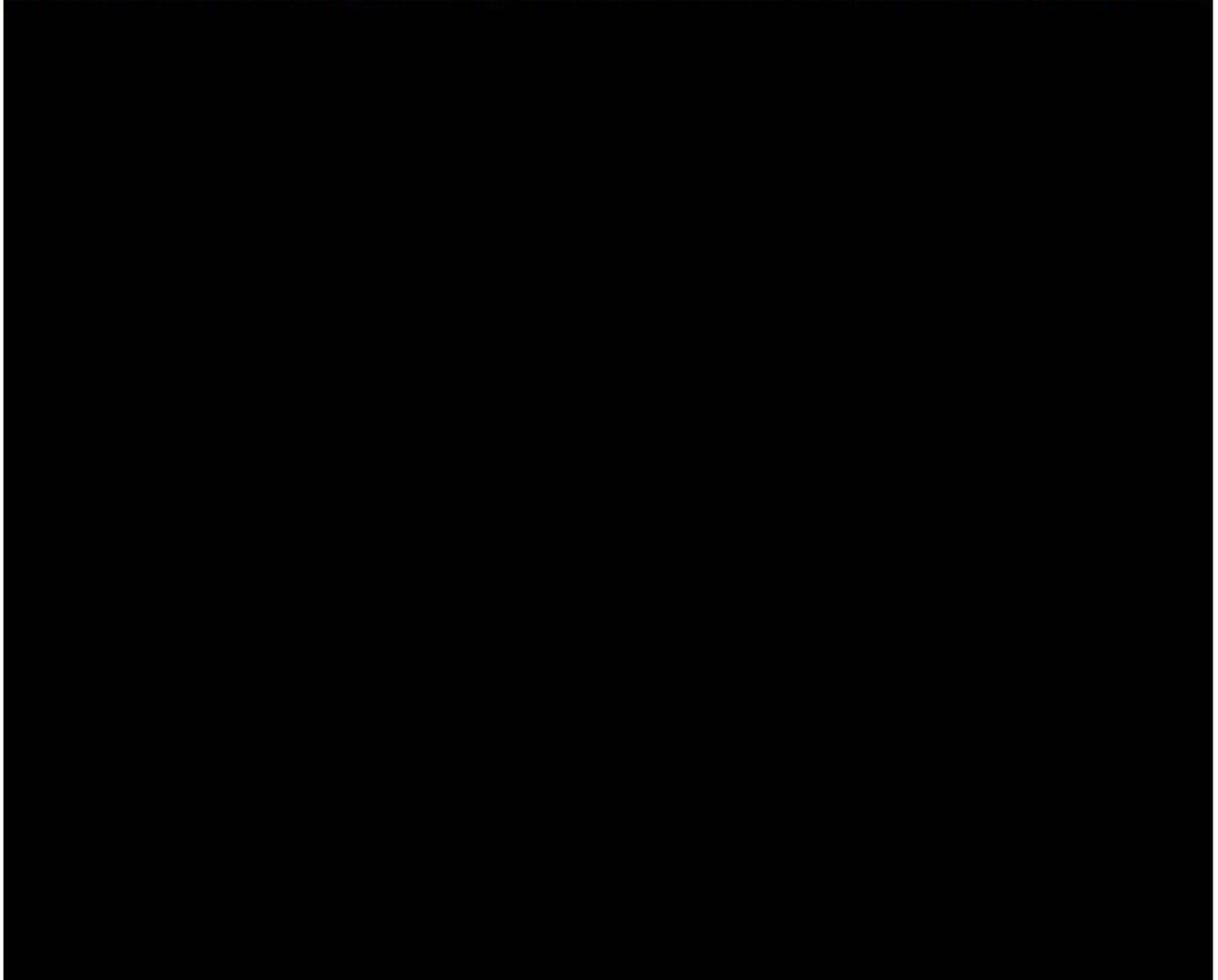
##### **Contexte politique :**

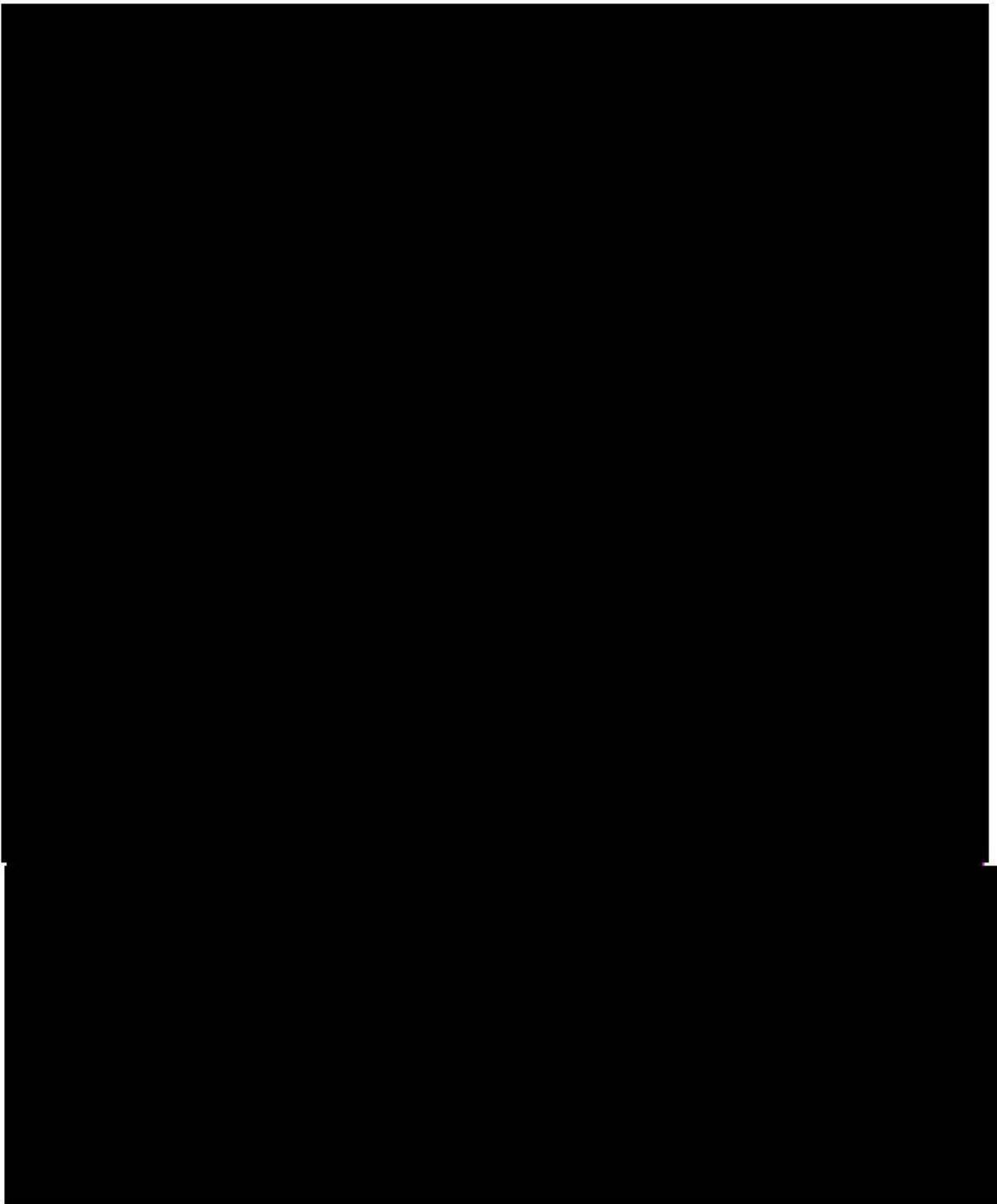
Dans le cadre de la « Stratégie Nationale de Développement 2025-29 », qui a été officiellement présentée en octobre 2024, le gouvernement constate : « l'accentuation du phénomène de

migration irrégulière tout au long des côtes sénégalaises. Les candidats à l'immigration irrégulière encourent des risques de plus en plus importants en traversant l'océan Atlantique à bord d'embarcations fragiles ». Il est donc important d'améliorer le dispositif de sécurité intérieure, notamment au travers d'un meilleur maillage du territoire national par les forces de sécurité, mais aussi par le renforcement de la surveillance maritime et l'amélioration de la lutte contre le terrorisme, le blanchiment, le trafic de drogue et le financement illicite (qui prévoit notamment « l'acquisition de matériels stratégiques de lutte, notamment des avions et des bateaux »).

Le 8 septembre 2024, le renversement d'une pirogue juste après le départ, près de Mbour, à 40 km de Dakar, a causé la mort de 40 personnes, et de plusieurs autres portés disparus. Le président de la république a effectué le déplacement sur place et a promis de « suivre sans relâche et de sanctionner avec la plus grande sévérité les acteurs qui organisent ces convois de mort ». Le gouvernement a par ailleurs souligné l'importance de l'information pour la prévention auprès de la population sur les risques de l'émigration irrégulière.

En même temps, lors de sa visite aux *Îles* Canaries les 18-19 septembre 2024, le Vice-président



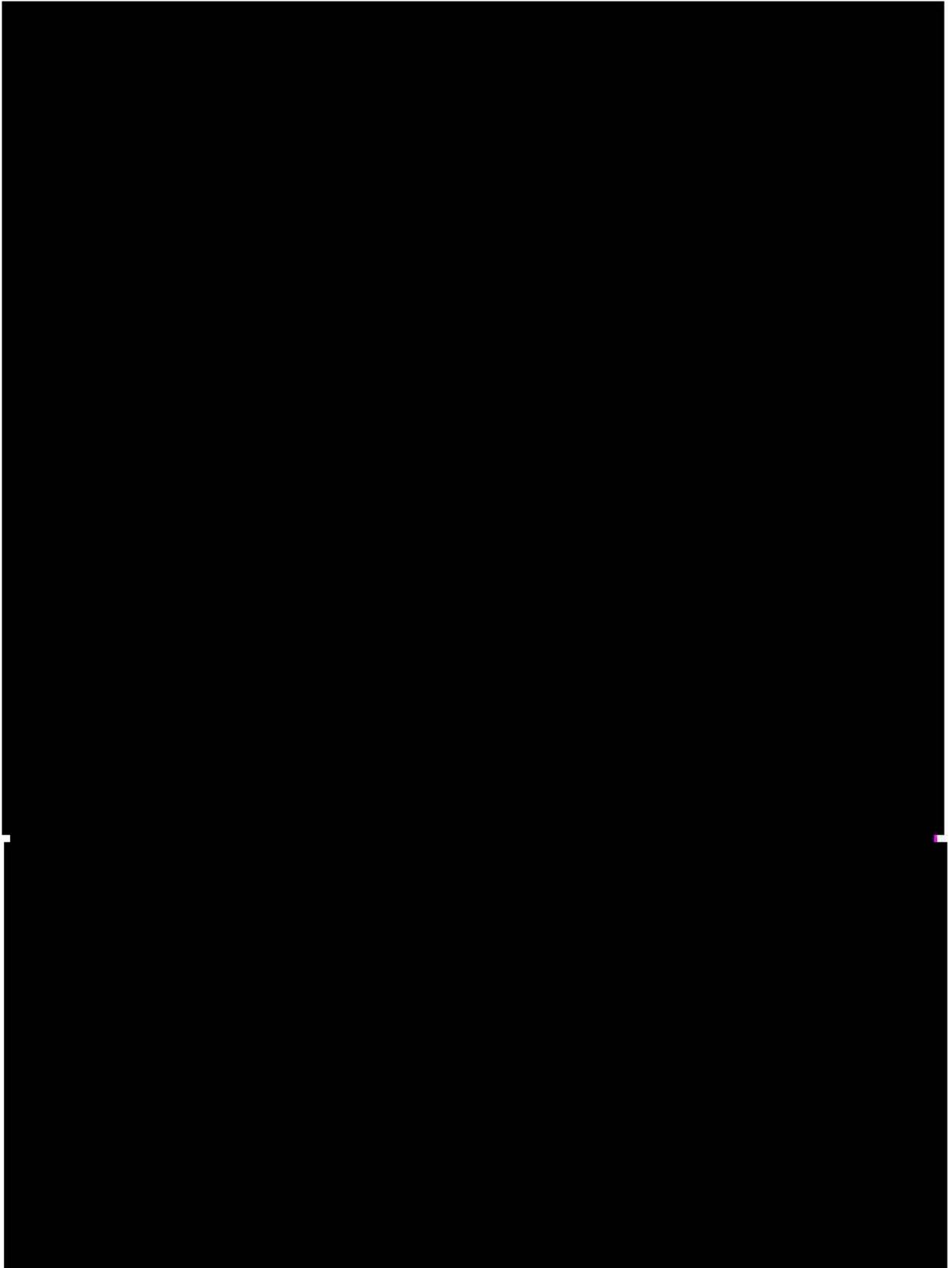


<sup>1</sup> La tradition de confiage des enfants, c'est à dire de placement des enfants, dès le bas âge parfois, auprès de membres de la famille élargie peut remplir plusieurs fonctions : « aider l'enfant à continuer des études, à trouver une profession, ou même élever l'enfant lorsque les parents naturels n'en ont pas les moyens nécessaires ». Parfois il peut s'agir de confier un enfant lorsqu'une cellule familiale élargie n'a pu elle-même concevoir. En effet, dans certains cas, la pratique du confiage alliée à la précarité des familles pousse les parents à se désengager de leurs responsabilités qu'ils ne peuvent plus assumer.

<sup>2</sup> Entretiens avec DOCRTIS et officiers de liaison stupéfiants européens en poste à Dakar

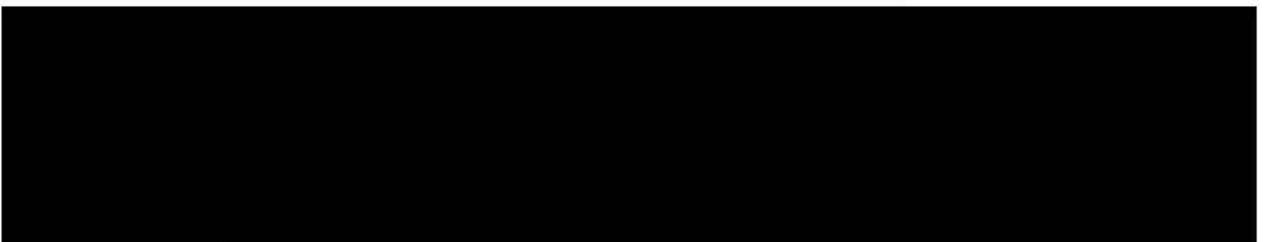
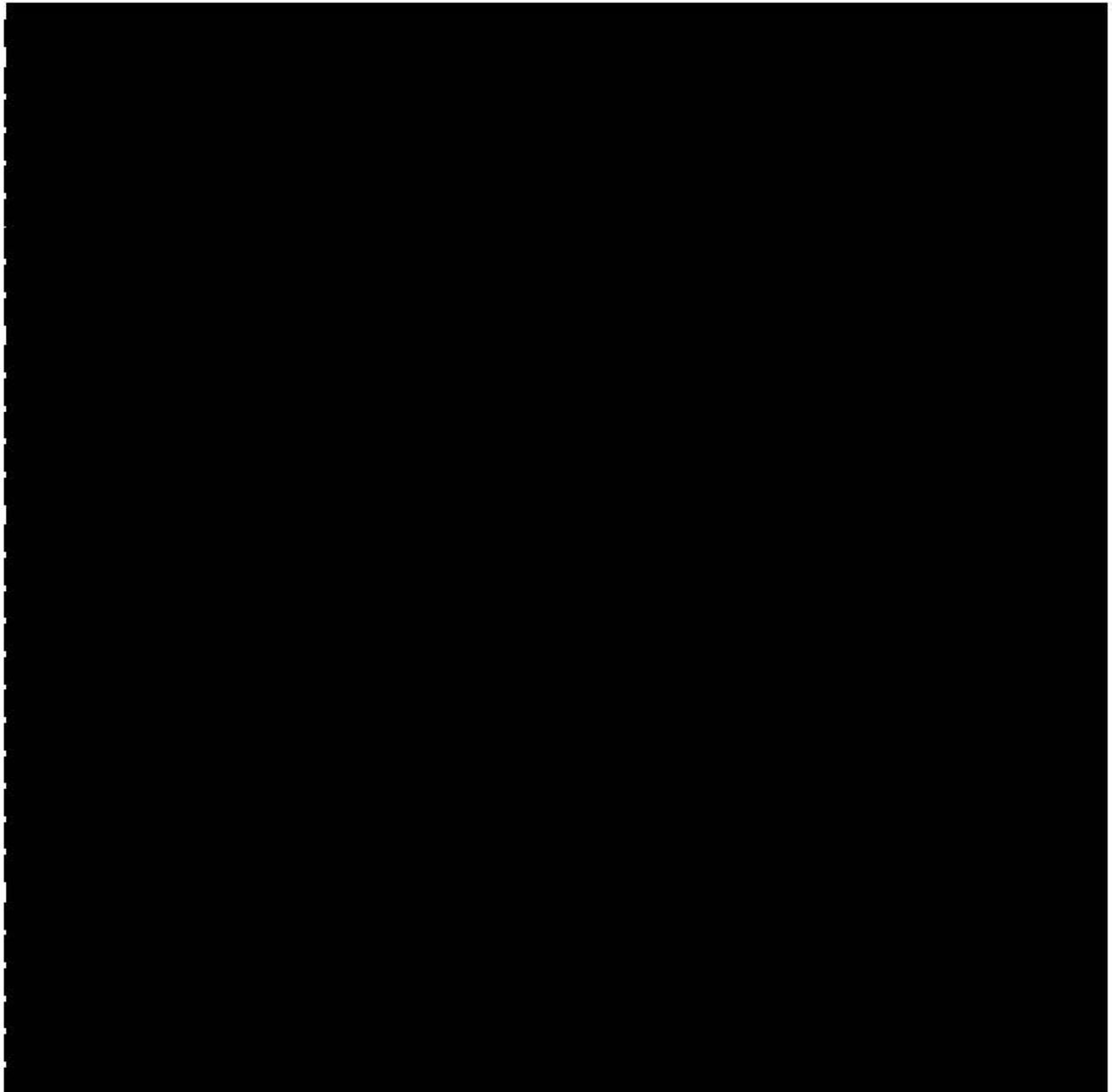
<sup>3</sup> [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/24/dakar-nouvelle-cible-des-trafiqants-de-drogue-en-afrique-de-l-ouest\\_6166776\\_3212.htm](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/24/dakar-nouvelle-cible-des-trafiqants-de-drogue-en-afrique-de-l-ouest_6166776_3212.htm)

<sup>4</sup> [https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/10/06/de-louga-au-senegal-a-paris-sur-la-route-du-traffic-de-crack\\_6144610\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/10/06/de-louga-au-senegal-a-paris-sur-la-route-du-traffic-de-crack_6144610_3224.html)



---

<sup>5</sup> [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/24/dakar-nouvelle-cible-des-trafiquants-de-drogue-en-afrique-de-l-ouest\\_6166776\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/24/dakar-nouvelle-cible-des-trafiquants-de-drogue-en-afrique-de-l-ouest_6166776_3212.html)



Ainsi, la dégradation de la situation sécuritaire au Sahel se manifeste aujourd'hui par un déplacement de la menace djihadiste vers le nord des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, notamment au Bénin et en Côte d'Ivoire, mais également au Togo, au Ghana, ainsi qu'en Guinée et au Sénégal. A cette situation sécuritaire dégradée se superpose par ailleurs une

---

<sup>6</sup> <https://www.greenpeace.org/africa/fr/les-blogs/13735/trafic-du-bois-comptes-et-mecomptes-dune-catastrophe-ecologique-en-afrique-de-louest/>

<sup>7</sup> National Geographic <https://korii.slate.fr/biz/demande-chinoise-bois-de-rose-trafic-illegal-deforestation-guatemala>

instabilité politique dans de nombreux pays de la région (coups d'Etats au Mali, Burkina Faso, Guinée Conakry, Tchad), complexifiant ainsi la coordination régionale de la lutte contre le terrorisme.

La vulnérabilité du pays à l'égard de la menace terroriste semble augmenter : certains djihadistes présumés ont d'ores et déjà été arrêtés au Sénégal<sup>8</sup>, et des éléments du GSIM seraient déjà implantés au Sénégal, le long de la route de Kayes à Kaffrine, à Bakel, dans la réserve du Ferlo et dans la zone d'extraction aurifère de Saraya<sup>9</sup>. La Katiba Macina a déjà mené des actions de recrutement au Sénégal<sup>10</sup>, tandis que la présence de l'Etat islamique est également attestée<sup>11</sup>.

La mouvance salafiste connaîtrait un essor dans le pays, le phénomène se manifestant notamment par l'augmentation des discours haineux sur les plateformes numériques<sup>12</sup>, mais également par la propagation, dans certaines mosquées ou certaines écoles coraniques (les daaras) de nombreux discours extrémistes<sup>13</sup>. La jeunesse semble particulièrement vulnérable face à ce phénomène de radicalisation d'autant que les modèles confrériques soufi qui assuraient jusqu'alors un rempart solide à des pratiques plus rigoristes sont contestés. Les chefs religieux des confréries musulmanes sont obligés de prendre des positions de plus en plus conservatrices sur de nombreux sujets de société pour contrer certains discours extrémistes<sup>14</sup>.

Cette radicalisation a pu alimenter le recrutement par des groupes djihadistes. Différents cas de départs de jeunes sénégalais pour le djihad ont également été documentés<sup>15</sup>, notamment en Libye. Le retour de ces combattants de zones de combat constitue aujourd'hui une réelle menace pour les services de sécurité sénégalais.

Le facteur économique semble être un levier primordial dans la radicalisation : l'absence d'accès équitable aux ressources ou le chômage peuvent ainsi constituer un terreau contestataire chez certains Sénégalais, pouvant conduire à l'extrémisme violent. Le rejet de l'idéologie occidentale semble également être un facteur de radicalisation dans le pays, ce sentiment étant parfois doublé d'un ressentiment à l'égard de l'occident, du fait de son passé colonial<sup>16</sup>.

### 3.2. Les principales forces de sécurité sénégalaises

#### La Police nationale

En septembre 2020, l'effectif de la DGPN était d'environ 9 500 fonctionnaires, dont : 200 commissaires, 130 officiers, 855 sous-officiers, 7 500 agents de Police et 810 policiers auxiliaires. La police compte un peu plus de 850 personnels féminins (taux de féminisation d'un

<sup>8</sup> OLIVIER T. « Le Sénégal redoute la contagion djihadiste à ses frontières ». 24/02/2021. Le Monde Afrique.

[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/02/24/le-senegal-redoute-la-contagion-djihadiste-a-ses-frontieres\\_6071089\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/02/24/le-senegal-redoute-la-contagion-djihadiste-a-ses-frontieres_6071089_3212.html)

<sup>9</sup> « Vingt-septième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) ». 14/02/2021. Conseil de sécurité des Nations Unies. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N21/000/99/PDF/N2100099.pdf?OpenElement>

<sup>10</sup> « Terrorisme/Sahel : liée au GSIM, la katiba Macina tente de s'implanter au Sénégal ». 10/02/2021. Opex 360.

<http://www.opex360.com/2021/02/10/terrorisme-sahel-liee-au-gsim-la-katiba-macina-tente-de-simplanter-au-senegal/>

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> SCHMITT S. « Salafist Online Messaging and Digital Strategies in Senegal ». 02/2018. Timbuktu Institute : Lettre de l'observatoire n°4. <http://timbuktu-institute.org/images/lettre-de-observatoire-February-2018.pdf>

<sup>13</sup> SAMBE et al. « Facteurs de radicalisation, perception du terrorisme chez les jeunes dans la grande banlieue de Dakar ». 10/2016. Timbuktu Institute. <http://timbuktu-institute.org/images/Facteurs-de-radicalisation-et-perception-du-terrorisme-jeunes-banlieue-dakaroise-Sngal.pdf>

<sup>14</sup> Entretiens informels avec la DST

<sup>15</sup> Observatoire Africain du Religieux. « Le péril jihadiste à l'épreuve de l'islam sénégalais ». 01/2017. Sciences Po – Centre de Recherches Internationales (CERI). <https://www.sciencespo.fr/ceri/fr/oir/le-peril-jihadiste-l-epreuve-de-l-islam-senegalais>

<sup>16</sup> Kane M. « Recrutement et Radicalisation au Sénégal : Mesures pour la Prévention de l'Extrémisme Violent ». 06/2021. Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS). <https://cheds.gouv.sn/wp-content/uploads/2021/07/BRIEFING-PAPER-II.pdf>

peu plus de 9%). Le ratio police/population généralement admis de 3 policiers pour 1000 habitants n'est pas atteint au Sénégal mais le sera très prochainement, le Président de la République ayant validé le « Plan Stratégique de Développement de la police nationale » 2019 – 2023. Sur cette période, les effectifs devraient passer de 9500 à 15 000.

La police nationale a une compétence de principe en zone urbaine et est organisée en 9 directions et un office. Pour les principales directions :

La Direction de la Police de l'Air et des Frontières (DPAF) a pour mission le contrôle de l'admission et de la circulation des personnes par voie terrestre, maritime et aérienne ainsi que le renseignement transfrontalier (compétence partagée avec la DST). Les effectifs de la DPAF doivent passer à 2 000 compte tenu de la montée en puissance de ses missions en particulier dans la lutte contre le trafic de migrants et la gestion des frontières. Elle est dotée depuis le 15 janvier 2018 d'une Division Nationale de Lutte Contre le Trafic de migrants et pratiques assimilées (DNLT).

La DNLT est composée d'une cinquantaine de fonctionnaires de police, placés sous l'autorité d'un commissaire de police. Chargée de lutter contre les réseaux de trafic de migrants, elle dispose d'une compétence judiciaire nationale. Au niveau régional, des antennes judiciaires ont été créées à la frontière Mauritanienne (Rosso) et Gambienne (Karang), Malienne (Tambacounda) dotées chacune de 5 personnels. Des antennes supplémentaires sont en cours de déploiement dans les principales régions sources ou de transit d'émigration irrégulière : Ziguinchor, Kédougou, Saly et Saint Louis.

La Direction de la Police Judiciaire (DPJ) a pour mission la recherche, la constatation et l'interpellation des auteurs des crimes et délits de droit commun. Rattachée à la DPJ, la Division Spéciale de Cyber Sécurité (DSC), a une compétence nationale et est opérationnelle depuis le mois d'octobre 2017. Il en est de même pour la Brigade Anti-Terroriste (BAT) récemment mise en place au sein de la Division des Investigations Criminelles, elle est en charge des enquêtes sur des faits à caractère terroriste, de la coopération internationale en matière judiciaire et des crimes transnationaux.

La Direction de la Sécurité Publique (DSP) est en charge de l'exécution des lois et règlements de police générale dans les agglomérations urbaines, du maintien de l'ordre, de la police judiciaire relative à la petite et moyenne délinquance.

La Direction de la Surveillance du Territoire (D.S.T.) est en charge de l'information du gouvernement et des autorités publiques en matière politique, économique et sociale ; de la recherche et la constatation des atteintes à la Sûreté de l'Etat (y compris la lutte contre la menace terroriste) ; du contrôle de l'importation, du commerce et de la détention des armes et munitions ; de la surveillance et du contrôle des établissements de jeux de hasard et de l'autorisation de délivrance de visas. En province, cette Direction prend l'appellation de Direction régionale des renseignements généraux.

La Direction du Groupement Mobile d'Intervention (GMI) est la réserve générale de la Police Nationale et sa force de maintien de l'ordre. L'effectif devrait atteindre 8 000 fonctionnaires en cours d'année, ce qui en fera la plus importante direction de la DGPN. Deux mille élèves policiers destinés à la GMI sont actuellement en formation à l'école de police de Kaolack.

La Direction de l'Office Central pour la Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (DOCRTIS) est notamment chargée de centraliser les affaires judiciaires de trafic de stupéfiants au niveau national, en liaison avec la gendarmerie et les douanes.

## La Gendarmerie nationale

La Gendarmerie nationale est une force militaire rattachée au Ministère des Forces Armées. Elle est dirigée, depuis le 24 avril 2024, par le général de division Martin FAYE, Haut commandant de la gendarmerie nationale et Directeur de la justice militaire.

Son effectif est de l'ordre de 12 000 militaires, dont près de 330 officiers. L'objectif est d'atteindre 25 000 militaires en 2025.

Elle exerce des missions de police judiciaire, de police administrative, de DOT<sup>17</sup> et de défense civile. Elle participe aux missions internationales de maintien de la paix (près de 10% de son effectif est employé sur des théâtres extérieurs : Darfour, RDC, RCA, sous mandats ONU, CEDEAO...).

- La gendarmerie territoriale comprend 7 légions (Ouest à DAKAR, Centre-Ouest à THIES, Nord à SAINT-LOUIS, Centre à KAOLACK, Est à TAMBACOUNDA, Sud-est à KOLDA et Sud à ZIGUINCHOR), 20 compagnies (dont une compagnie des transports aériens et une compagnie maritime) et 102 brigades et postes. L'objectif de croissance vise à atteindre 45 compagnies et 300 brigades ou postes.
- La gendarmerie mobile est structurée en légions (dont la garde présidentielle, la légion d'intervention et légion de sécurité et protection), elle comprend des escadrons dédiés à l'intervention et au maintien de l'ordre et des effectifs affectés à la protection des autorités.

Afin de renforcer les capacités de réaction et la maîtrise des territoires dans la profondeur, le Haut commandement déploie actuellement un dispositif de 16 escadrons de surveillance et d'intervention (ESI), mis pour emploi auprès des commandants de légion territoriale. A ce dispositif vient s'adjoindre l'escadron à compétence nationale GARSI, implanté à KIDIRA, opérationnel depuis août 2019. L'escadron GARSI a vu son effectif porté à 200 militaires dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase du projet (2020). Le Haut COMGEND souhaitant disposer à échéance 2022-2023 de 37 ESI (contre 26 actuellement) et d'une deuxième unité GARSI en adaptant le modèle de la précédente, implantée à SARAYA, dans la pointe sud-est du pays, près de la frontière malienne.

Les brigades et postes frontaliers font par ailleurs l'objet d'un renforcement de leur effectif. Enfin, 5 nouveaux escadrons ont été créés fin 2021 au sein de la LGI (légion de gendarmerie d'intervention) : 1 escadron blindé et 4 escadrons portés, portant à 11 le nombre d'unités mobiles de la LGI.

De nombreux chantiers structurants sont en cours : formation de 800 gendarmes adjoints volontaires, créations d'unités territoriales et mobiles, montée en puissance de la police judiciaire, mise en place d'un fichier de renseignement criminel, construction d'un village dédié au maintien de l'ordre, acquisition d'équipements sophistiqués et onéreux (hélicoptères, vedettes nautiques, laboratoire ADN...).

La Division nationale de la Police maritime et la Brigade environnement de la Gendarmerie Nationale :

<sup>17</sup> Défense opérationnelle du territoire

Fondement juridique : **décret** 04-2024 du 03 janvier 2024 fixant l'organisation et le fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale

Elle est chargée de la surveillance des frontières maritimes et fluviales du Sénégal.

Elle assure la fonction de police sur les voies navigables intérieures ainsi que sur l'ensemble des eaux relevant de la juridiction sénégalaise : la police des pirogues ; le trafic de drogues ; l'émigration irrégulière ; la piraterie maritime et le brigandage en mer ;

### **La Légion de Gendarmerie maritime et fluviale**

Créée par décret le 25 mars 2024

La légion de gendarmerie maritime et fluviale sénégalaise joue un rôle crucial dans la lutte contre l'émigration irrégulière. Voici quelques aspects des missions qu'elle exerce.

- surveillance de la façade maritime,
- exercice de la police en mer
- la surveillance des pêches en relation avec les administrations compétentes
- la lutte contre les actes illicites en mer
- l'assistance aux personnes en détresse
- la protection de l'environnement marin et la préservation de ressources
- La sûreté des navires, de la navigation ainsi que des installations portuaires et offshore.

### **La Direction Générale des Douanes<sup>18</sup>**

Le décret du 15 mars 2021 met en place la nouvelle organisation des Douanes du Sénégal et fixe ses missions.

Parmi les missions régaliennes des Douanes on trouve en premier lieu la mission fiscale, puisqu'elles perçoivent des droits et taxes. Dans le prolongement de cette mission, les Douanes ont un rôle économique car elles créent un environnement propice à l'activité de production et à la promotion du commerce licite. Les douanes sénégalaises prêtent également assistance à d'autres administrations par l'application de réglementations particulières pour leur compte. Elles interviennent aussi sur un plan purement sécuritaire puisqu'elles contribuent, et c'est une préoccupation majeure, à la protection de la chaîne logistique internationale et à la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

Dans le cadre de l'assistance prêtée aux autres administrations, entre autres activités, elles soutiennent le Ministère de la Santé en faisant respecter les règles de circulation et de la commercialisation de certains produits pharmaceutiques ou issus du règne végétal ou animal (police sanitaire et de salubrité et lutte contre le trafic illicite des organes) ; le Ministère de l'Environnement sur les domaines de la police phytosanitaire et la lutte contre les déchets et produits dangereux ; le Ministère de l'Intérieur en apportant son concours à la Direction de la Sûreté publique notamment dans le contrôle du mouvement des armes et munitions ; enfin, les Douanes concourent, au même titre que d'autres administrations (Police, Gendarmerie, et Eaux et forêts), à :

---

<sup>18</sup> Site officiel des Douanes du Sénégal <https://www.douanes.sn>

- La lutte contre le blanchiment des revenus illicites ;
- La protection des espèces menacées d'extinction ;
- La lutte contre le trafic illicite des stupéfiants.

Au sein de la Direction des Enquêtes Douanières (DED) une unité est spécialement dédiée aux enquêtes complexes à caractère transnational, liées à la criminalité organisée et au terrorisme et du domaine judiciaire, le Bureau des Investigations financières et de Lutte contre les Trafics illicites (BITIS) notamment chargé :

- De lutter contre les trafics organisés en matière de blanchiment des capitaux et de stupéfiants de lutter contre le terrorisme et le trafic d'armes, de substances nucléaires, de personnes et d'organes humains, de déchets toxiques, entre autres, et d'assurer la coopération avec les services nationaux et internationaux de répression dans ces domaines ;
- De collaborer avec les services nationaux et internationaux de répression dans le cadre d'enquêtes internationales en matière de lutte contre les trafics illicites ;
- De suivre les travaux organisés sur le plan international en matière de lutte contre la contrefaçon et la criminalité transnationale organisée.

## 4. ENJEUX

### 4.1. Analyse du problème

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) présente la vision du développement du pays à l'horizon 2035 et considère la sécurité, la stabilité et la gouvernance dans le respect des droits et des libertés comme des éléments majeurs favorisant le développement du pays. Les autorités sénégalaises, conscientes des problématiques migratoires, multiplient les efforts pour renforcer le dispositif sécuritaire national. Les trafics illicites transnationaux en tous genres engendrent une économie criminelle qui peut également permettre aux groupes extrémistes violents de s'approvisionner et de nouer des alliances de circonstance avec des acteurs qui cherchent également à se soustraire au contrôle de l'État.

### **Le trafic de migrants et la traite des êtres humains**

Après la grave crise migratoire de 2015, les 11 et 12 novembre 2015, le Sommet de La Valette sur la migration a réuni les chefs d'État ou de gouvernement européens et africains en vue de renforcer la coopération et de relever les défis que représente la migration, mais aussi d'exploiter les possibilités qu'elle offre. À cette occasion, les participants ont reconnu que la gestion des migrations relevait de la responsabilité commune des pays d'origine, de transit et de destination et ont travaillé dans un esprit de partenariat afin de trouver des solutions communes aux défis d'intérêt commun.

Dans cette perspective, le fonds fiduciaire d'urgence (FFU) a été créé pour notamment s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière, de prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et de lutter contre ces phénomènes.

Les autorités sénégalaises, conscientes de ces problématiques migratoires, ont exprimé lors du comité de suivi de la gestion concertée des migrations entre la France et le Sénégal en décembre 2017 à Paris, leur souhait d'assurer une meilleure gestion des espaces frontaliers et lutter contre le trafic de migrants. À cette occasion, le DPAF au nom du Sénégal a sollicité l'appui de la France (soutenue par l'Espagne) pour la mise en place d'un programme d'appui sur ces problématiques financées par le FFU en même temps qu'il annonçait la création de la division nationale de lutte contre le trafic de migrants qui le sera le 15 janvier 2018 par arrêté du ministre de l'Intérieur.

Le comité opérationnel du FFU a validé le 19 novembre 2018 le partenariat opérationnel conjoint (POC) d'un montant de 9 M€ ci-après résumé.

Le projet POC est engagé sur le territoire de la République du Sénégal depuis novembre 2019 et a pris officiellement fin en mai 2023. Sa mise en œuvre a été confiée à l'opérateur français CIVIPOL comme chef de file et à l'opérateur espagnol FIIAPP comme entité junior. Il a eu pour objectif premier de contribuer à la lutte contre les réseaux criminels liés à la migration irrégulière au Sénégal et à la traite des êtres humains et plus particulièrement d'améliorer voire créer les structures permettant un fonctionnement optimal de la direction de la police de l'air et des frontières (DPAF) et la division nationale de lutte contre le trafic de migrants (DNLT).

Il s'est articulé autour de 3 composantes : 1/le renforcement de la coopération interservices et interministérielle sénégalaise autour de la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains ; 2/le renforcement des services centraux de la direction de la police de l'air et des frontières au travers d'un appui ciblé à la division nationale de lutte contre le trafic de migrants ; 3/l'appui à la coopération régionale avec les pays frontaliers autour de la lutte contre le trafic de migrants et des pratiques assimilées et la traite des êtres humains.

Au titre des activités menées, les connaissances judiciaires et techniques de plus de 2000 personnels des forces de sécurité sénégalaises ont été renforcées ; un siège de la DPAF a été construit et équipé ainsi que 4 antennes régionales de la DNLT portant le nombre total d'antennes à 7 ; des équipements technologiques d'aide à l'enquête, 5 embarcations, 30 véhicules, des systèmes de communication, un parc informatique moderne ...ont été acquis et remis aux services en charge de la lutte contre les trafics de migrants et la traite des êtres humains<sup>19</sup>.

Les résultats, notamment ceux obtenus par la DNLT, sont à la hauteur des investissements consentis : de nombreux réseaux ont été démantelés selon des critères judiciaires conformes aux standards européens. Depuis sa création en 2018 jusqu'à ce jour, 48 filières structurées de trafic de migrants par la voie maritime ont été neutralisées ; 108 réseaux d'émigration illégale par voie aérienne ; 3 par la voie terrestre ; 155 officines de fabrication de faux documents ; 72 affaires de faux visa ont été traitées et 8 réseaux de traite de personnes ont été démantelés pour un total de 2455 individus interpellés pour 538 déférés devant la justice sur 3 années d'activité. Le point d'orgue de cette réussite est l'exécution d'un mandat d'arrêt international et l'extradition d'un trafiquant sénégalais réfugié en Espagne et impliqué dans l'organisation d'une traversée clandestine au départ du Sénégal vers les Iles Canaries<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> Ces mêmes véhicules et équipements pourront faire l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre du présent projet : des compléments de dotation seront effectués ainsi que l'entretien, la maintenance, les mises à jour des systèmes et le renouvellement des licences des matériels acquis par le POC et qui continueront à être utilisés par les services bénéficiaires

<sup>20</sup> Chiffres fournis par la DNLT le 18 avril 2023

La gendarmerie sénégalaise est également partie prenante au dispositif national et souhaite s'impliquer plus avant dans la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Les chiffres qu'elle présente montrent sa montée en puissance sur le sujet : en 2021 elle a empêché le départ de 449 migrants et présenté devant la justice 10 organisateurs de départs ; en 2022, ce sont 641 migrants qui ont été interceptés pour 51 mis en cause interpellés et déférés<sup>21</sup>. Elle a également fait l'objet d'appuis ponctuels de la part du POC et de renforcements capacitaires par le recyclage de 200 de ses officiers de police judiciaire et de formations spécialisées en direction des escadrons de surveillance et de l'intervention (ESI) positionnés en zones sahéliennes et semi-désertiques.

### La lutte contre les trafics transfrontaliers

De façon générale, les trafics illicites transnationaux engendrent une économie criminelle qui peut également permettre aux groupes extrémistes violents de s'approvisionner et de nouer des alliances de circonstance avec des acteurs qui cherchent également à se soustraire au contrôle de l'État.

La loi N° 2021-34 du 21 juillet 2021 du code procédure pénale prévoit des dispositions spéciales appliquées à la criminalité organisée en visant des groupes criminels structurés, agissant de concert pour commettre une ou plusieurs infractions pour en tirer un avantage. Parmi les infractions citées (entre autres) : c) les infractions relatives aux stupéfiants et substances psychotropes d) les infractions relatives au régime des armes et munitions e) les infractions relatives à la traite des personnes et aux pratiques assimilées y compris le trafic de migrants h) les infractions de trafic illicite de bois etc... Les dispositions de la loi permettent, entre autres, l'infiltration et l'utilisation d'équipements spéciaux de surveillance.

### La menace terroriste

Aujourd'hui, le risque de contagion territoriale est localisé dans le Sud-Est, dans la région de Kédougou à la frontière orientale avec le Mali et la frontière méridionale avec la Guinée. Alors que des incidents sécuritaires se produisent sporadiquement de part et d'autre de la frontière

<sup>21</sup> Chiffres fournis par la Gendarmerie le 18 avril 2023

sénégal-malienne, l'inquiétude grandit quant à une possible expansion de la menace liée aux groupes extrémistes violents vers ce Sud-Est, riche notamment en or.

La zone Nord-Est, frontalière avec la Mauritanie autour des villes de Podor et Matam présente également des faiblesses sécuritaires dues à des pénétrations constatées par des groupes armés pour certains interceptés. La longue bande frontalière et semi-désertique, est particulièrement difficile à contrôler et les autorités sénégalaises l'ont clairement désignée comme prioritaire.

La lutte contre la menace terroriste, qui s'est accentuée dans la sous-région et rapprochée des frontières du Sénégal au cours de la décennie passée, est au cœur des préoccupations du gouvernement. Cette lutte passe notamment par un renforcement de la présence des forces de sécurité intérieure dans les zones frontalières. Il s'agit donc d'améliorer, par de nouvelles aides internationales, l'analyse de la menace, d'exercer un meilleur contrôle territorial en renforçant la gestion des frontières, en menant une lutte plus efficace contre les réseaux impliqués dans la criminalité organisée transfrontalière. Cela inclut le trafic illicite des migrants et la traite des êtres humains, phénomènes criminels qui ont déjà été pris en compte par des appuis européens ciblés tels que le partenariat opérationnel conjoint.

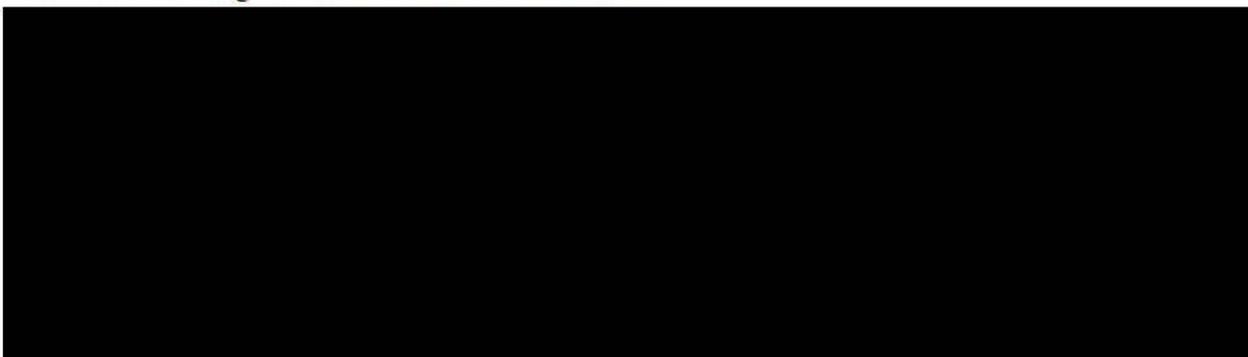
La loi N° 2021-33 du 21 juillet 2021 du code pénal réprime les actes à caractère terroriste. La loi N° 2016-30 du 8 novembre 2016 du code de procédure pénale décrit les possibilités de l'enquête et mentionne le Parquet de Dakar comme seul compétent en matière de terrorisme.

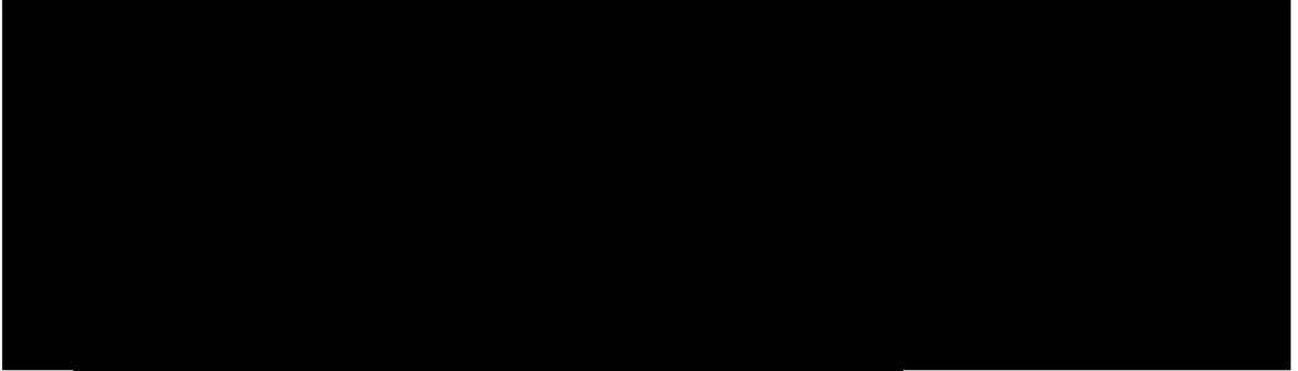
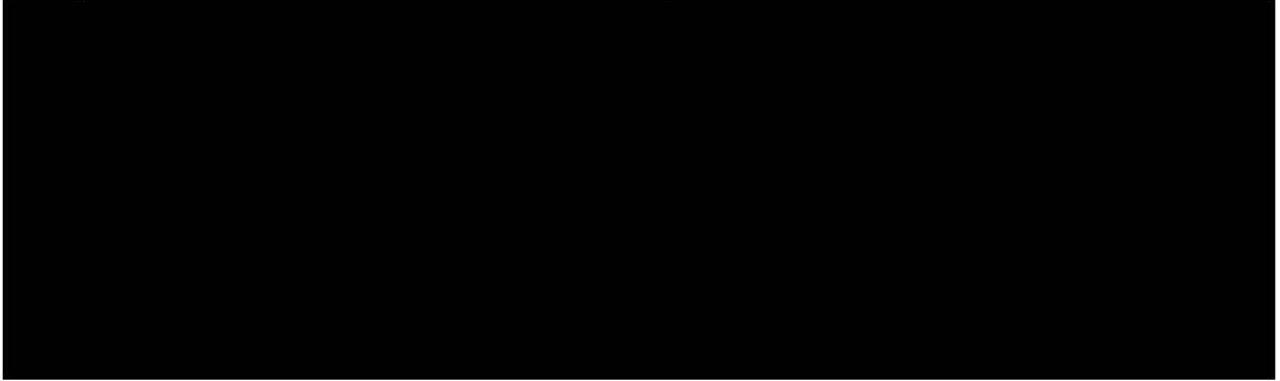
#### **4.2. Pertinence de l'action par rapport aux besoins et contraintes des forces de sécurité au Sénégal**

L'axe 3 du Plan Sénégal Emergent préconise la consolidation de la paix et de la sécurité avec comme objectif premier l'intégrité territoriale, la paix et la sécurité des personnes, des infrastructures, des biens et des services. Il s'agit, d'une part, de construire durablement la paix et la cohésion sociale, et, d'autre part, de renforcer les moyens des forces de défense et de sécurité, par la lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères, la sécurisation des frontières et le renforcement des équipements et des moyens d'intervention des forces de défense et de sécurité.

Le Sénégal a pris en compte cet objectif de sécurisation de ses frontières et de protection de sa population en demandant un appui spécifique à l'UE sur les aspects sécuritaires de la lutte contre la migration irrégulière répondant ainsi aux priorités formulées dans les cadres du Processus de Rabat (dont le Sénégal fait partie comme membre actif du Comité de Pilotage) et du Plan d'Action Conjoint de La Valette.

L'objet du projet sera d'optimiser les capacités existantes des forces de sécurité sénégalaises pour répondre à des menaces internes ou externes liées à la migration irrégulière, à la criminalité organisée et à l'extrémisme violent :





---

<sup>22</sup> Le phénomène « Amok » est "une folie meurtrière individuelle observée en de nombreux endroits du monde par les ethnographes, puis théorisée à partir de sa forme institutionnalisée en Malaisie d'où vient le mot. L'accès de violence meurtrière prend fin par la mort de l'individu après que celui-ci ait atteint d'autres personnes"

#### 4.3. Complémentarité avec d'autres actions récemment menées, en cours ou à venir

##### **Assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération pour la sécurité intérieure entre le Sénégal et l'Union européenne (SENSEC-UE).**

Le projet européen de 10 000 000 d'euros a été mis en œuvre au Sénégal, par CIVIPOL et la FIIAPP, durant 3 années et demi et s'est terminé en mai 2021. Il a contribué à renforcer les capacités des autorités et services sénégalais en charge de la sécurité intérieure (police et gendarmerie nationales, douanes, ministère de la justice) sur les domaines du terrorisme, du blanchiment de capitaux, du trafic de drogue, du trafic de migrants, de la traite des personnes, de la contrefaçon de médicaments, du trafic et de la circulation d'armes légères et de petits calibres. Au titre de ses réalisations : la formation de plus de 900 personnels de la gendarmerie, de la police et des douanes ; la création du nouveau Centre de Formation National de la Police Judiciaire au bénéfice de la Gendarmerie Nationale ; la mise en place d'un dispositif de surveillance et de contrôle des frontières terrestres et maritimes à travers la construction de quatre postes frontaliers conjoints Police/Douanes, trois antennes de la Division Nationale pour le Trafic des Migrants, deux hangars aériens et deux détachements fluviaux ; l'équipement des unités opérationnelles en charge des missions de surveillance des frontières et lutte contre le crime organisé (moyens roulants, embarcations, drones) ; la construction d'un Commissariat pilote à Mbao.

## **Partenariat opérationnel conjoint (POC) de lutte contre le trafic de migrants, l'immigration irrégulière et la traite des personnes**

Sur le fonds fiduciaire d'urgence (FFU), ce projet de l'UE de 9 000 000 d'euros a appuyé les forces de sécurité dans la lutte contre le trafic des migrants et la traite des personnes. Il a été mis en œuvre par CIVIPOL et FIIAPP. L'ensemble des Forces de sécurité a bénéficié de renforcements capacitaires sur ces domaines. La Direction de la police de l'air et des frontières et son unité dédiée, la DNLT créée en 2018 ont été bénéficiaires prioritairement de l'appui par la fourniture d'équipements, de formations et la mise à disposition d'infrastructures adaptées au niveau central et sur les territoires (nouvel état-major de la DPAF et construction de 4 antennes de la DNLT). La coopération régionale sur la lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes a été renforcée.

### **GARSI**

Depuis la fin de l'année 2016, le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique (FFU) de l'Union européenne finance le projet Groupes d'Action Rapides – Surveillance et Intervention au Sahel (GAR-SI Sahel) dont l'objectif est de contribuer à la sécurité des populations et à la stabilisation des États membres du G5 Sahel et du Sénégal, en le dotant d'unités spécialisées composées de membres des forces de sécurité à statut militaire (Gendarmerie) pour contrôler leurs territoires et lutter de manière efficace contre le terrorisme et tous les types de trafics illicites (êtres humains, armes, essence, stupéfiants, etc.). Sous la direction de la Guardia Civil espagnole, la mise en œuvre opérationnelle est menée par un consortium composé des Gendarmeries française, italienne et portugaise sous la responsabilité générale de la FIIAPP. Le lancement officiel du projet au Sénégal a eu lieu le 9 février 2018, avec la signature d'une convention entre le Gouvernement du Sénégal et l'Union européenne. Installé à Kidira et comptant un effectif de 200 gendarmes parfaitement équipés et formés, le GARSI Sénégal a une compétence nationale. Un second GARSI a été sollicité par les autorités sénégalaises et verra le jour dans le courant de l'année 2023 à Saraya à la pointe sud-est du pays, proche des frontières du Mali et de la Guinée, il couvrira les régions de Tambacounda et de Kédougou.

### **MIGRASAFE**

*MigraSafe Africa* est un projet européen de 1 359 922 euros qui vise à soutenir une migration sûre, ordonnée et régulière par la promotion de voies légales vers l'UE. Le projet est mis en œuvre depuis janvier 2022 sur une durée de deux années dans huit pays africains : Maroc, Sénégal, Cap-Vert, Tunisie, Égypte, Ghana, Nigeria et Éthiopie. *MigraSafe Africa* favorise l'accès à l'information sur la migration légale chez les acteurs institutionnels : ambassades et consulats des États membres, le réseau des agents de liaison pour l'immigration et les autorités locales. L'accès à l'information sur la migration légale est également encouragé au sein des organisations de la société civile comme sources informelles d'information pour les migrants potentiels, en particulier dans les régions éloignées. Sa mise en œuvre est assurée par la FIIAPP avec la participation de la Suède, du Portugal et de la Suisse.

### **NET-COP**

Le projet NETCOP, financé par le Fonds Européen de Sécurité Intérieure à hauteur de 1,7 millions d'euros et basé à Dakar, est mis en œuvre par la Direction de la Coopération Internationale du ministère de l'Intérieur français et CIVIPOL en partenariat avec la FIIAPP.

Son objectif est d'établir un réseau entre les Partenariats Opérationnels Conjointes (POC) et les Équipes Conjointes d'Investigation (ECI) en Afrique de l'Ouest. Le NETCOP réunira 5 POC déjà établis - ou en cours d'établissement - dans la région : le POC Sénégal, le POC Guinée, le POC Côte d'Ivoire, le POC Mali et le POC Gambie et les ECI mises en place au Niger et en Mauritanie. Le projet vise le renforcement de la coopération opérationnelle entre les unités d'investigation nationales par l'organisation d'ateliers régionaux, de conférences, de formations et d'échanges/jumelages entre les unités d'investigation africaines ; l'échange organisé et l'analyse des informations opérationnelles entre les unités d'investigation nationales ; l'amélioration des capacités de tous au moyen d'un outil commun.

Une phase deux du projet est d'ores et déjà planifiée et financée, elle a démarré en juin 2023.

### **CT-Public Spaces**

Le projet *CT Public Spaces* financé par l'Union européenne pour un montant de 6 000 000 euros, mis en œuvre conjointement par la *Guardia Civil* et la FIIAPP depuis janvier 2020 pour une durée de 3 années, vise à prévenir et à réduire les attaques terroristes et leur impact sur les espaces publics urbains. Dans un premier temps, trois pays africains, le Sénégal, le Ghana et le Kenya bénéficient d'un appui pour renforcer localement leurs capacités à protéger leurs espaces publics et infrastructures. Le projet réalise des formations spécifiques sur la protection des espaces publics, dispensées par des policiers des pays partenaires. Les formations se déroulent en Espagne et dans des pays bénéficiaires, en s'appuyant sur l'expérience de spécialistes de la HRSN de l'UE, ainsi que sur les compétences spécialisées du Groupe d'Action Rapide (GAR) de la *Guardia civil* espagnole, qui fait partie de ce réseau européen.

### **Projet d'appui au renseignement territorial dans les régions de Kédougou et de Tambacounda**

D'une durée de 18 mois, sur fonds européens du *Foreign policy instruments* (FPI), ce projet pilote a démarré en février 2023. Il a pour objet de renforcer les capacités des services de renseignement afin de prévenir une action terroriste au Sénégal. Il se concentrera sur les régions du sud-est du pays, particulièrement autour des villes de Tambacounda et de Kédougou, proches des frontières du Mali et de la Guinée. La zone frontalière visée est potentiellement vulnérable à des infiltrations et implantations de groupes armés terroristes en provenance du Mali voisin. Elle est également une zone de trafics et de criminalité organisée autour de gisements aurifères qui font l'objet d'exploitations illégales et incontrôlées.

**La coopération bilatérale française** intervient depuis 60 ans sur l'ensemble du spectre technique policier au Sénégal et appuie la police, la gendarmerie et la sécurité civile à travers plusieurs projets structurants. Elle est récemment à l'origine de la création de la DNLT et de l'ENVR Cyber, deux entités qui bénéficient d'un accompagnement d'experts détachés.

**La coopération bilatérale espagnole** est présente sur les problématiques migratoires et terroristes. Un effectif conséquent et permanent de la *Guardia civil* est déployé le long des côtes sénégalaises et effectue des patrouilles maritimes conjointes avec la gendarmerie sénégalaise. Un hélicoptère de la police nationale espagnole effectue des vols de surveillance de la côte afin de prévenir les départs de pirogues à destination des Canaries.

#### **4.4. Objectifs et résultats attendus**

**L'objectif général :**

Contribuer au renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure en matière de prévention, de renseignement et de lutte contre les trafics illicites aux frontières et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le terrorisme. Renforcer la surveillance et le contrôle des frontières terrestres et maritimes, sensibiliser la population aux risques liés à la migration illégale et protéger les victimes de trafics et de la traite des êtres humains.

**Les objectifs spécifiques qui en découlent sont :**

- OS1 : Renforcer le dispositif de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal en consolidant les compétences des forces de sécurité ;
- OS2 : Améliorer et densifier le dispositif territorial des forces de sécurité en vue d'un renforcement des contrôles et de la surveillance des frontières terrestres et de l'optimisation de la gestion interne.;
- OS3 : Accompagner les forces de défense dans la montée en puissance du dispositif de secours en mer et la sécurisation de la frontière maritime avec la nécessité d'une approche intégrée qui prend en compte les aspects opérationnels, juridiques et humanitaires;
- OS4 : Protection des victimes par une approche multidisciplinaire impliquant des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, et des acteurs de la société civile.
- OS5 : Sensibiliser sur les risques associés à la migration illégale et les opportunités d'emploi, de manière proactive et continue.

**Résultats spécifiques :**

- Résultat spécifique 1 : le dispositif de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal a été considérablement renforcé, se traduisant par une amélioration significative des capacités opérationnelles des forces de l'ordre.
- Résultat spécifique 2 : Les services de sécurité intérieure sont mieux outillés pour le contrôle et la surveillance des frontières terrestres et pour une gestion interne plus efficace. ;
- Résultat spécifique 3 : Le dispositif mis en place renforce la protection des frontières maritimes et contribue à la lutte contre les réseaux de trafic de migrants ;
- Résultat spécifique 4 : Les victimes sont mieux prises en charge, grâce à des procédures standardisées.
- Résultat spécifique 5 : La population est sensibilisée aux risques de la migration illégale, sur les opportunités de réussite, et elle est encouragée à utiliser la voie légale.

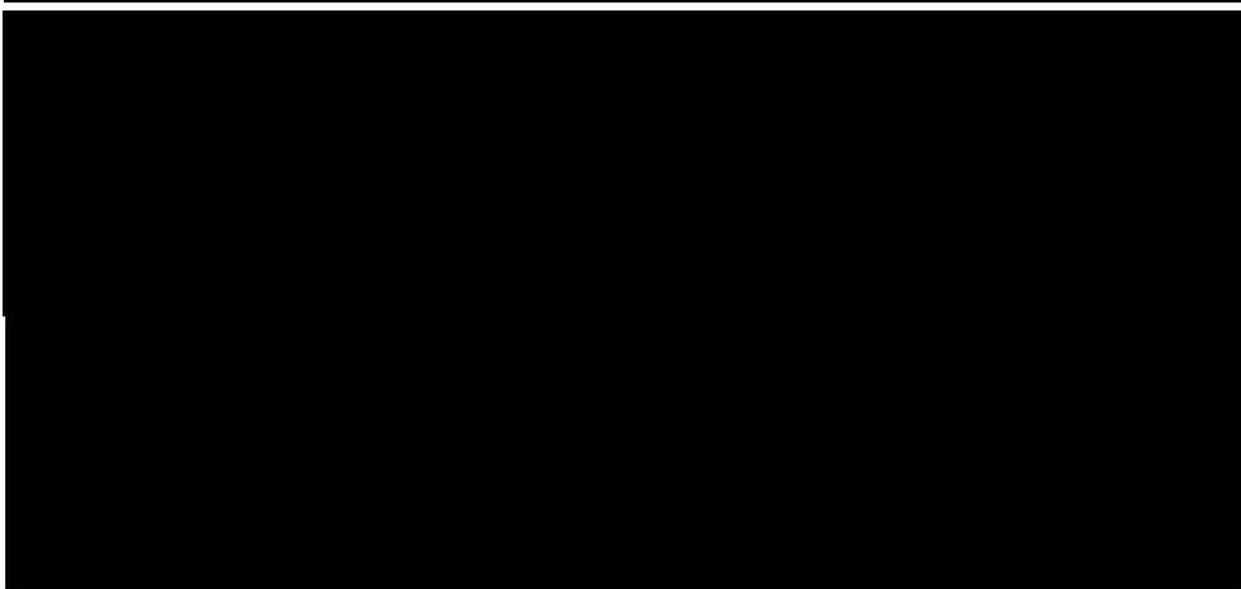
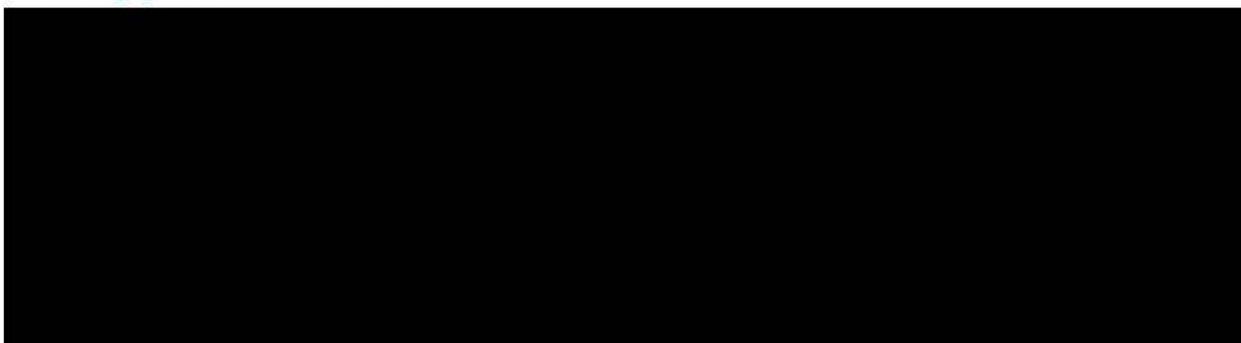
Les principaux groupes cibles dans le cadre de ce projet sont :

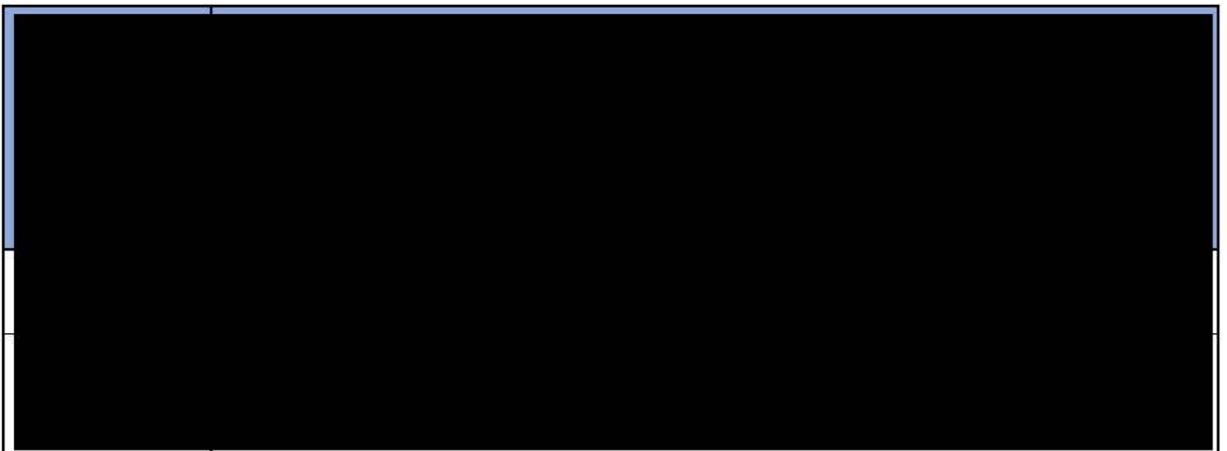
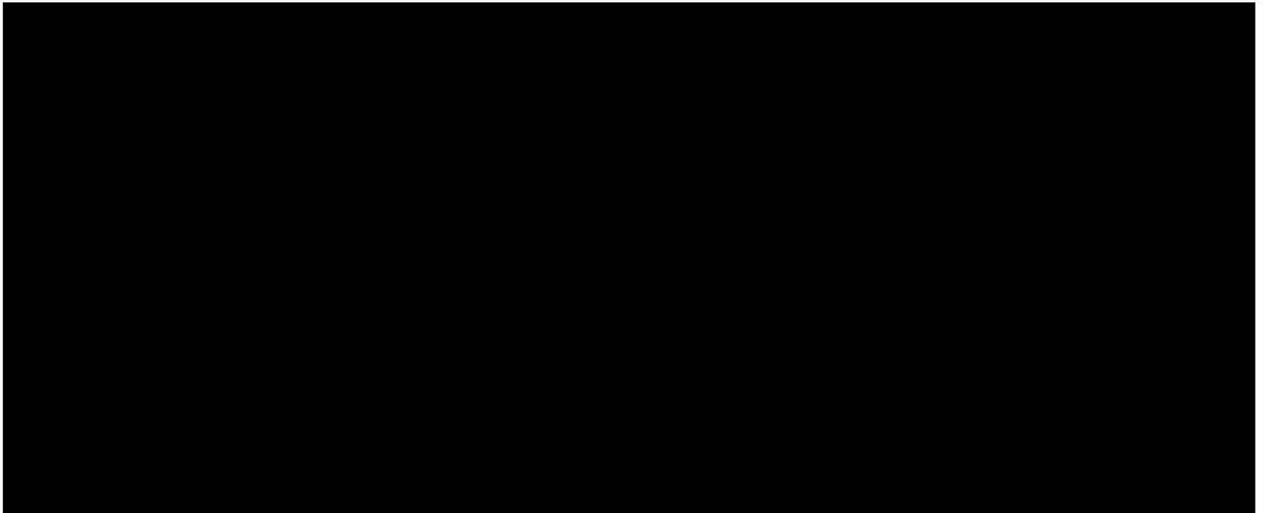
La Direction Générale de la Police Nationale et ses services spécialisés, le Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale et ses services spécialisés, la Direction Générale des Douanes et la Direction des Eaux et forêts, la CENTIF ; Secondairement, tous les acteurs directs et indirects qui participent à la lutte contre les trafics : la Justice, les unités spécialisées, le CNLTP, le CILMI, les associations d'aide aux victimes.

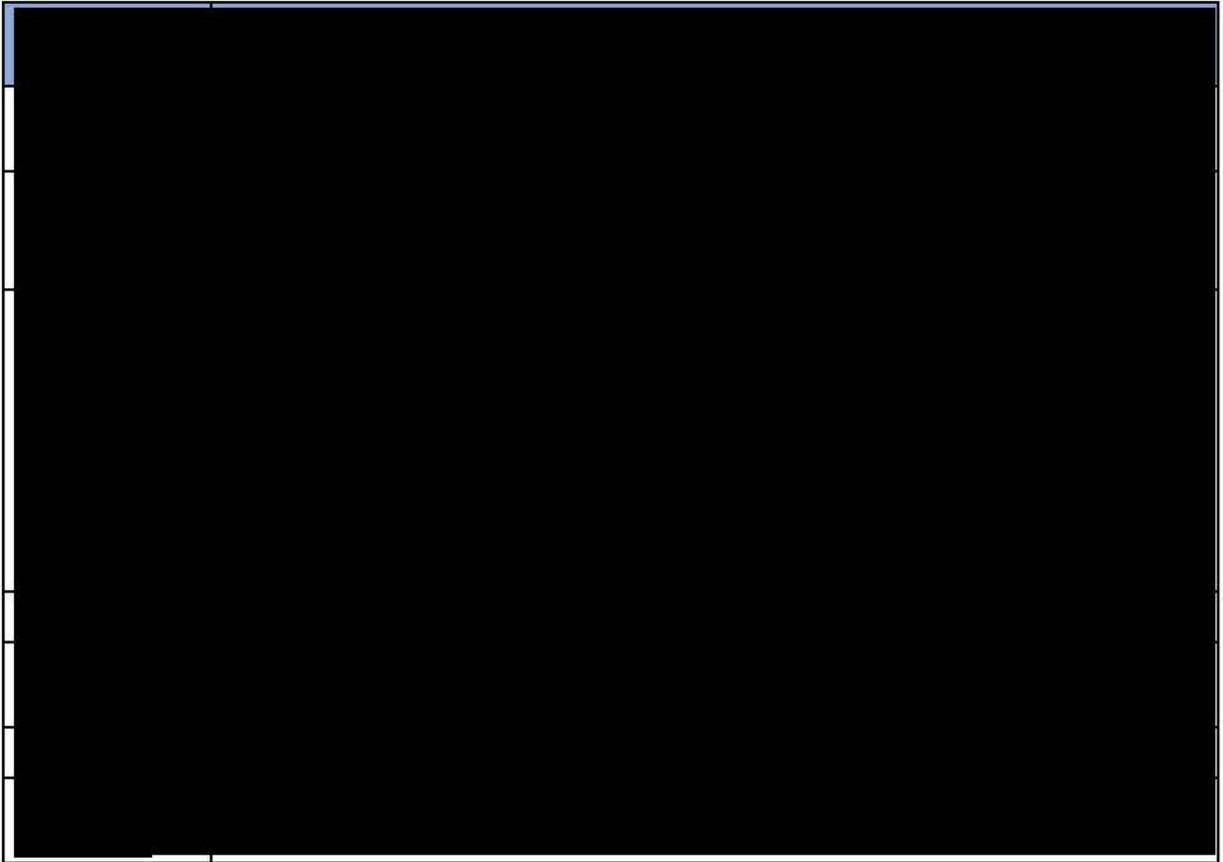
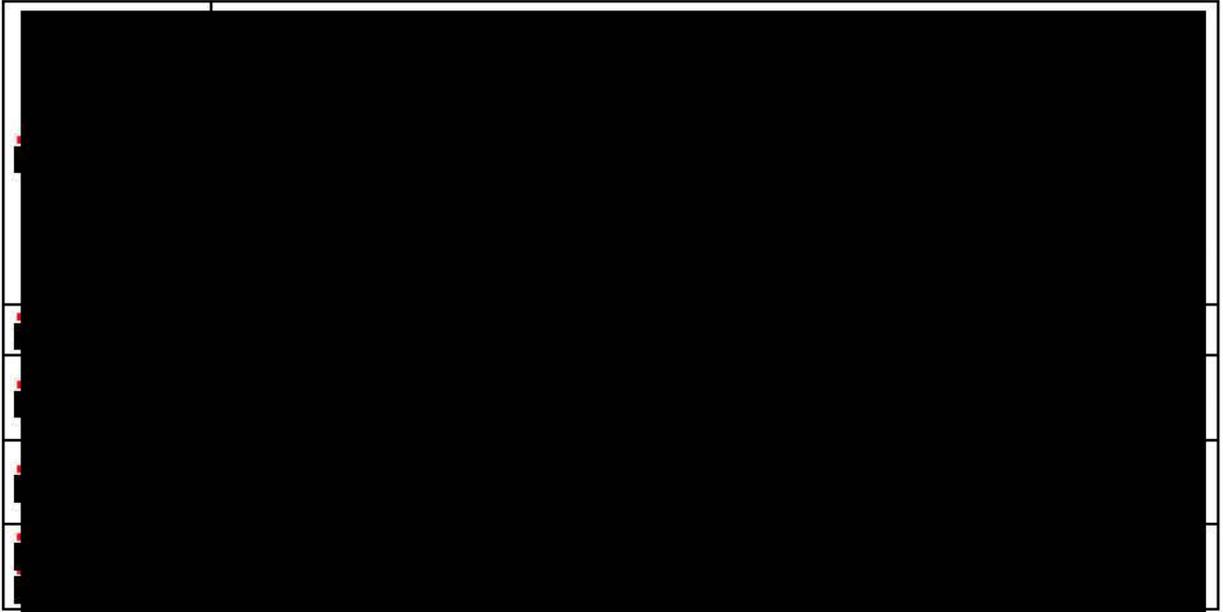
Les bénéficiaires finaux sont l'ensemble de la population sénégalaise, notamment celle potentiellement victime de trafics orchestrés par des réseaux structurés ou d'activités terroristes et les populations des pays limitrophes au Sénégal en raison du caractère transfrontalier de ces activités criminelles.

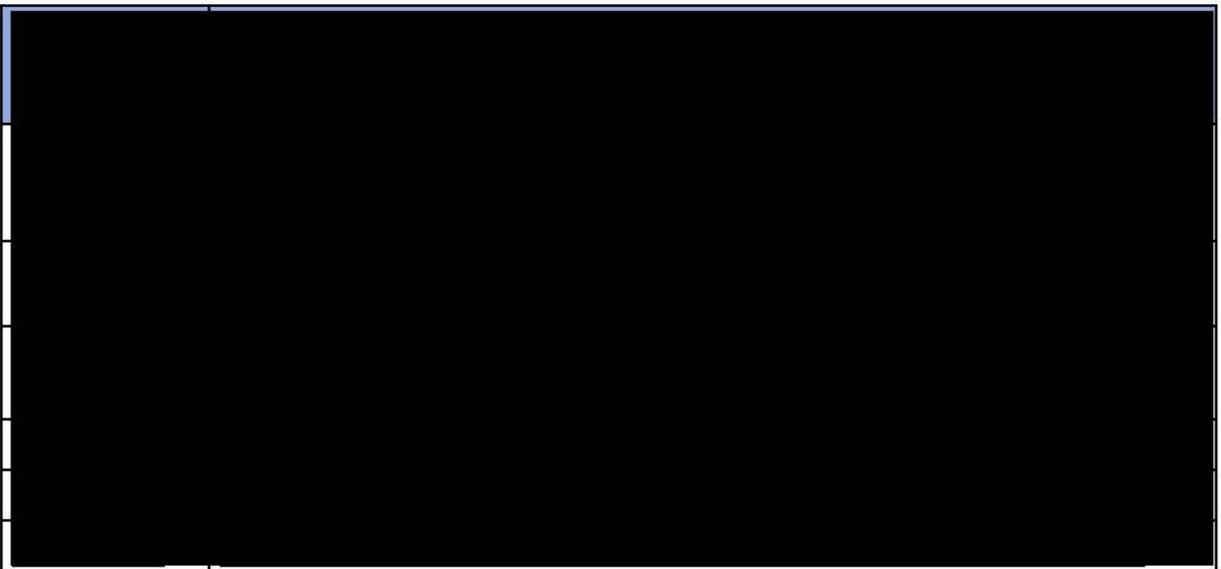
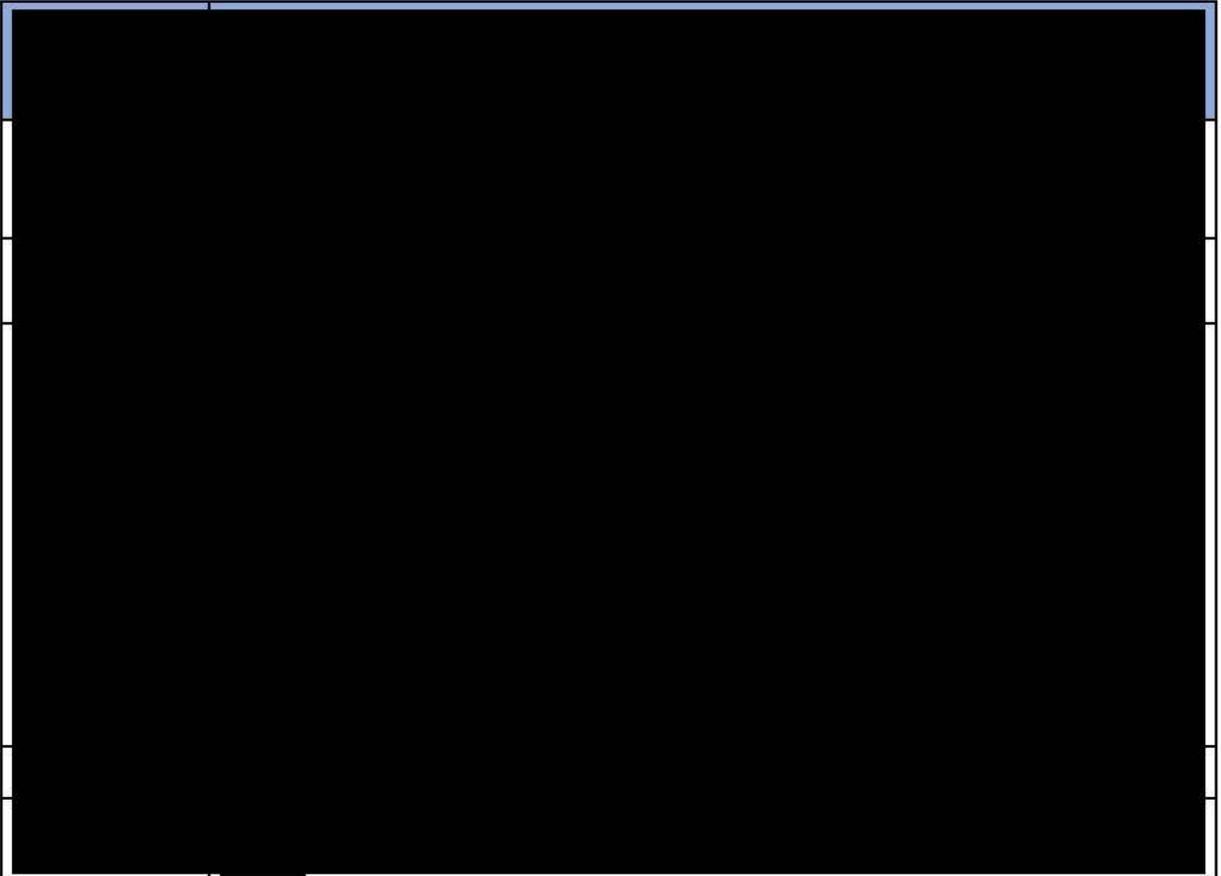
## 5. METHODOLOGIE

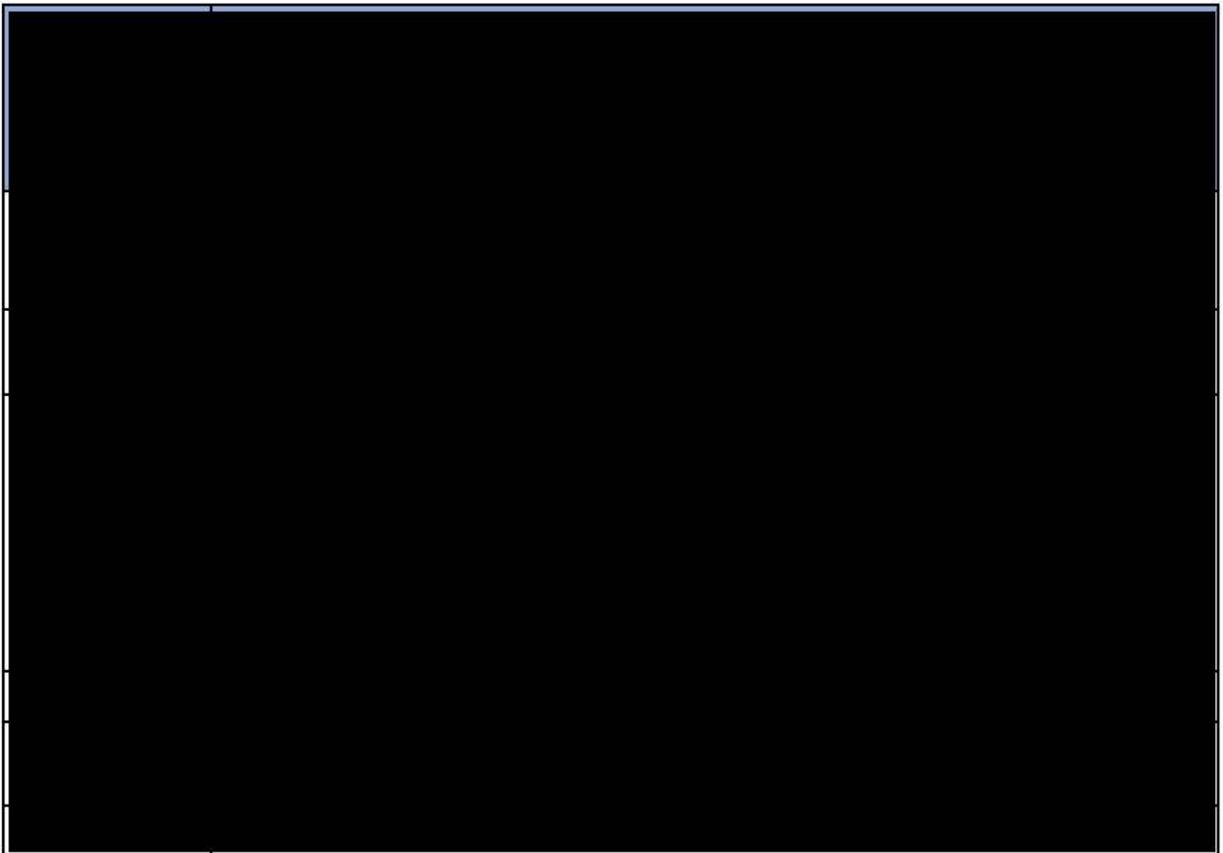
### 5.1. Logique d'intervention







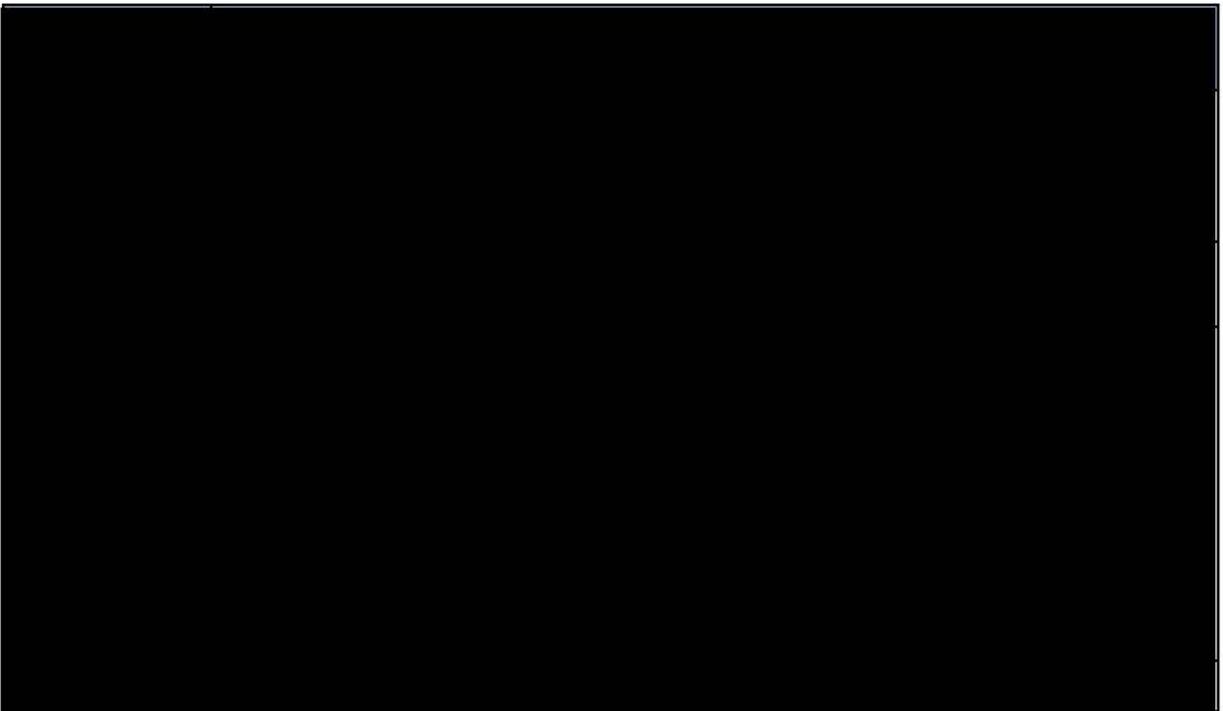
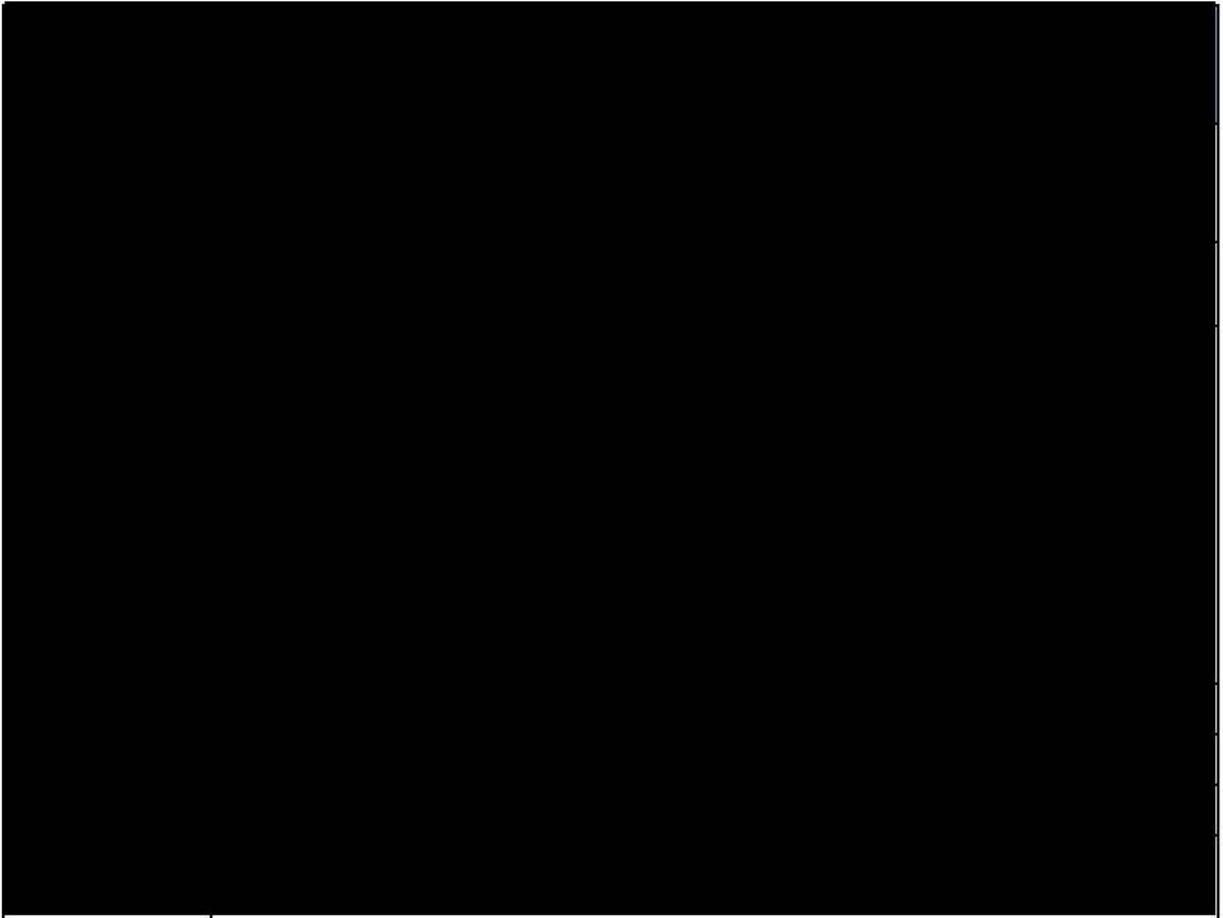


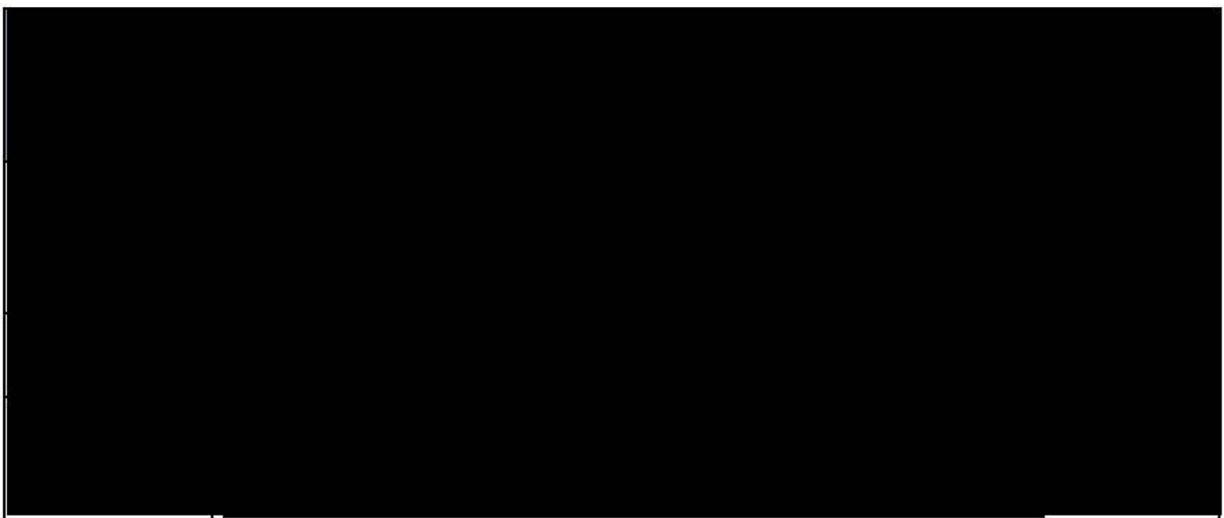
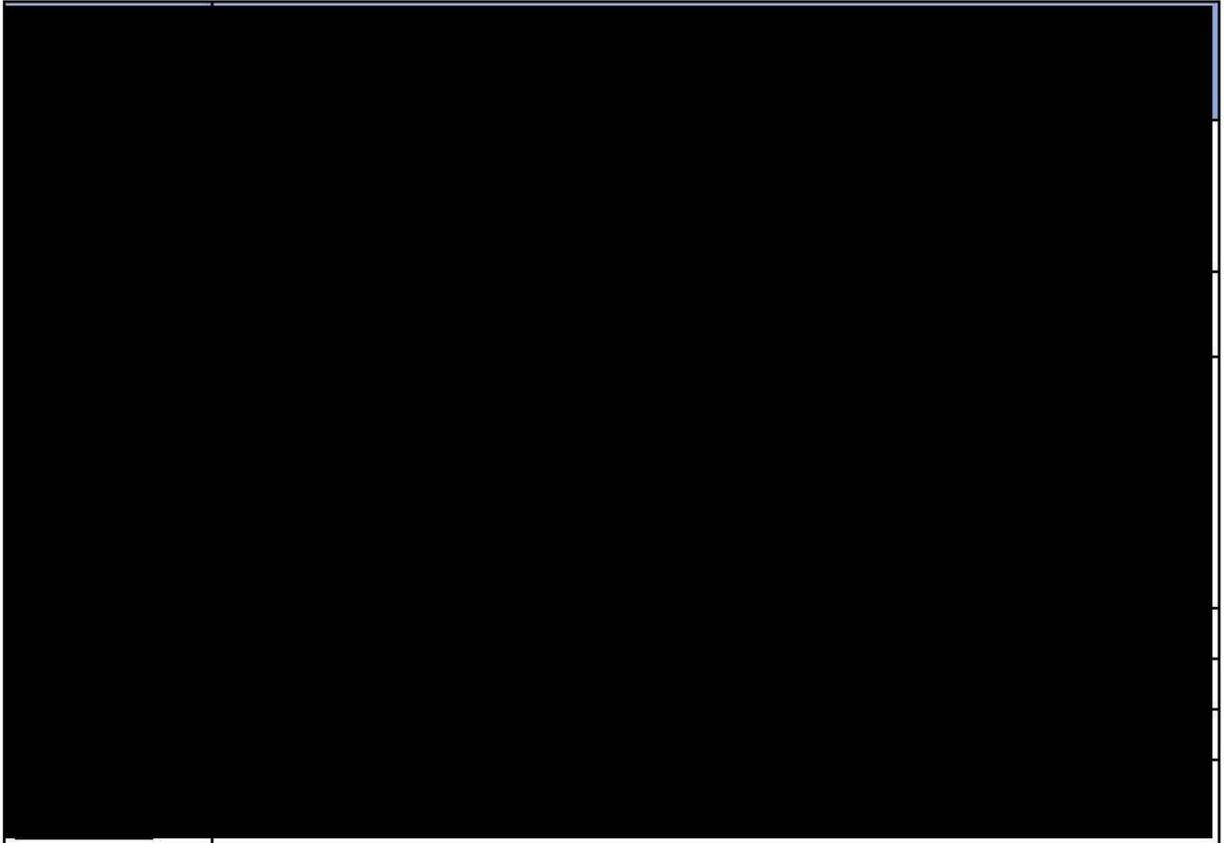


|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|







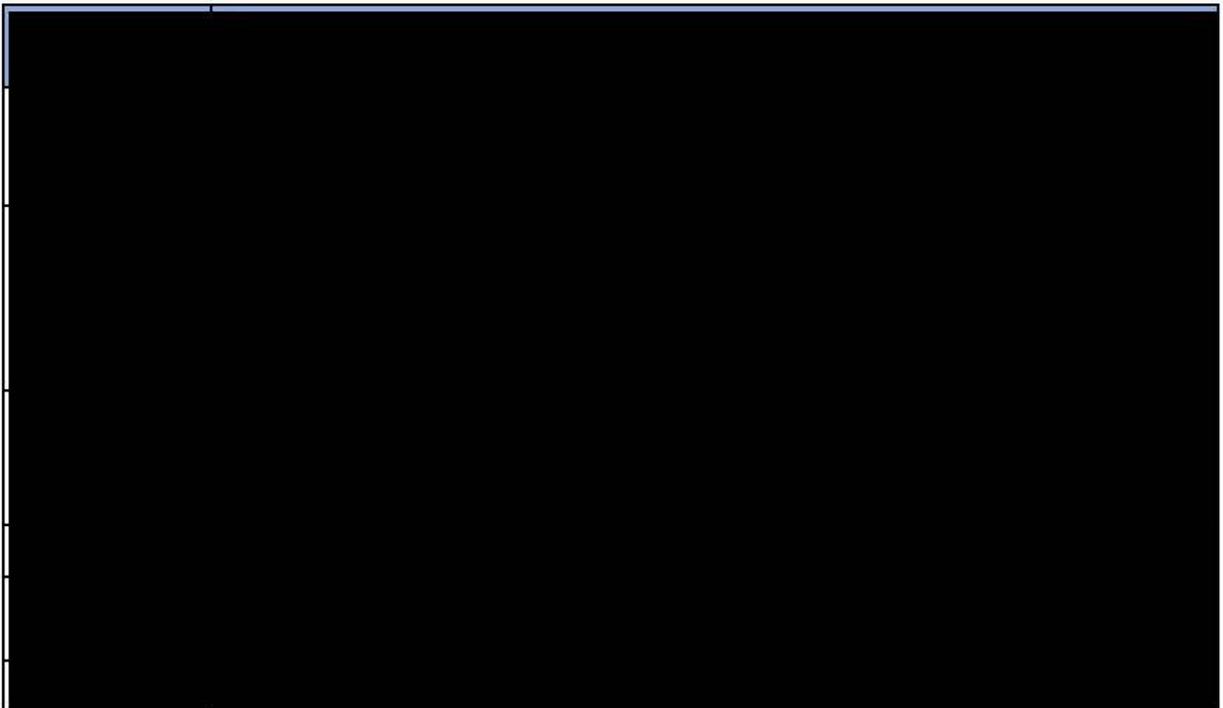
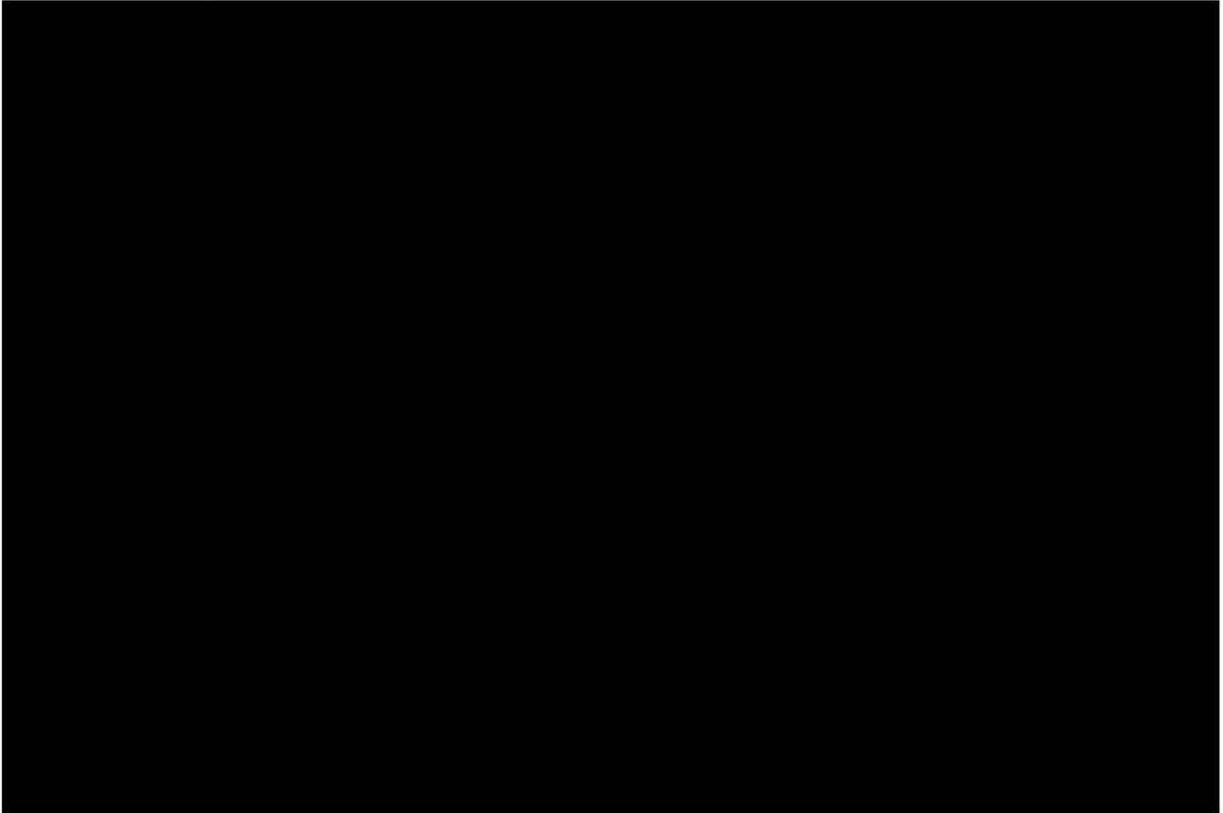
[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |



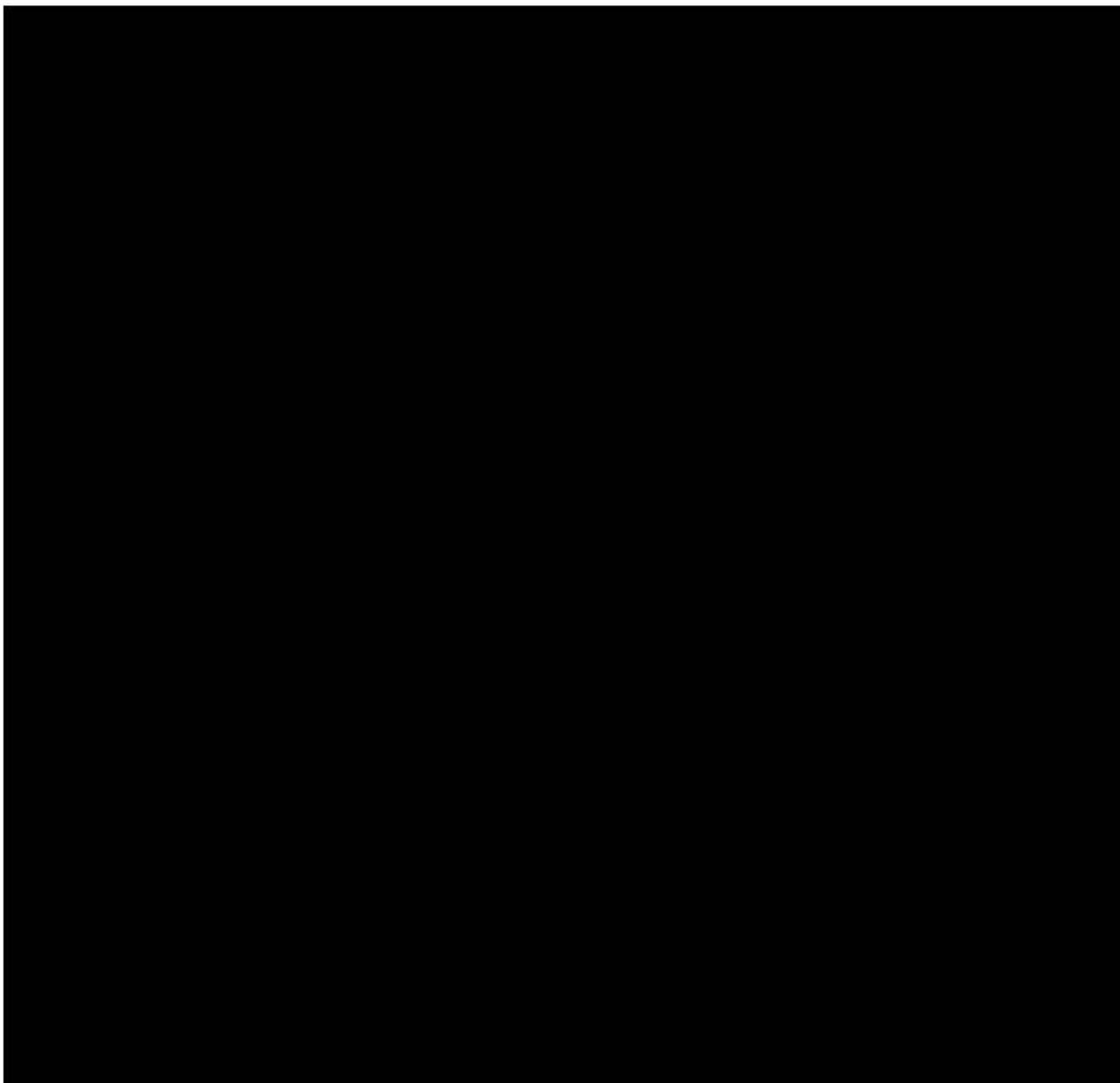
[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

### 5.3. Modalités de mise en œuvre des activités



#### 5.4. Risques et hypothèses

| Risques identifiés   | Hypothèses  |
|--|---|
| Implication insuffisante des parties concernées.   | Une collaboration étroite entre les partenaires et le projet est indispensable pour obtenir des résultats satisfaisants. Ce risque est faible dans la mesure où ce sont les principaux acteurs des structures ciblées qui ont exprimé une demande explicite d'appui de la part de l'UE. |
| Les ressources de l'État sont insuffisantes pour maintenir les infrastructures en état et poursuivre les actions initiées. | L'accompagnement des forces de sécurité dans le cadre de ce projet devra prendre en compte ces questions de ressources et de pérennité de l'action et devra aider les forces de sécurité dans leur  |

|  |  |
|--|--|
|  | dialogue avec les plus hautes instances de l'état sur ce domaine régalien. |
|--|--|

## 6. LA GESTION DU PROJET

### 6.1. La structure organisationnelle

Le management du projet a deux dimensions :

- La gestion interne de l'équipe projet ;
- La gestion contractuelle et la coordination technique du projet, en relation avec les autorités européennes et sénégalaises.

### 6.2. Expertise

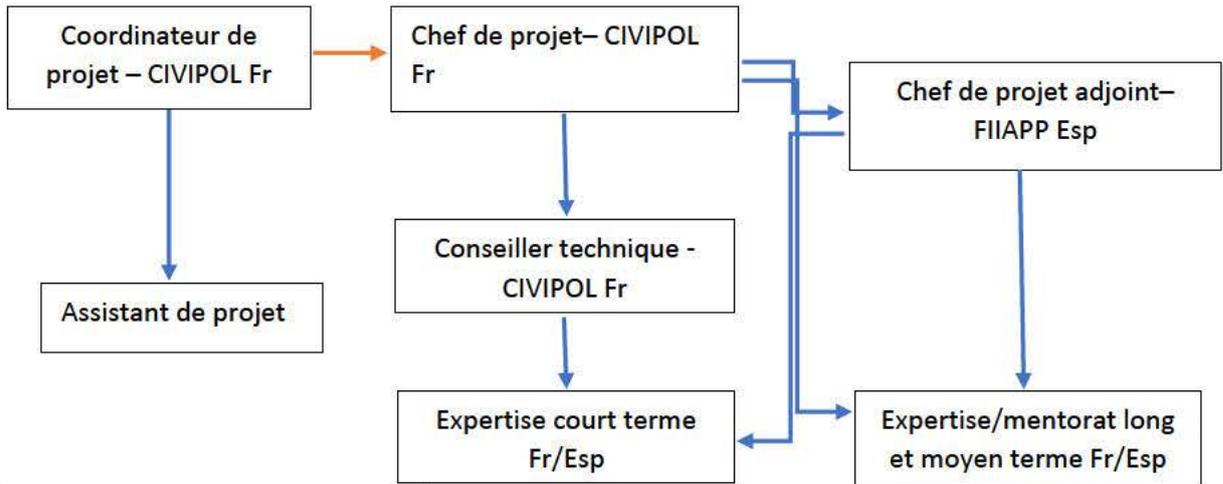
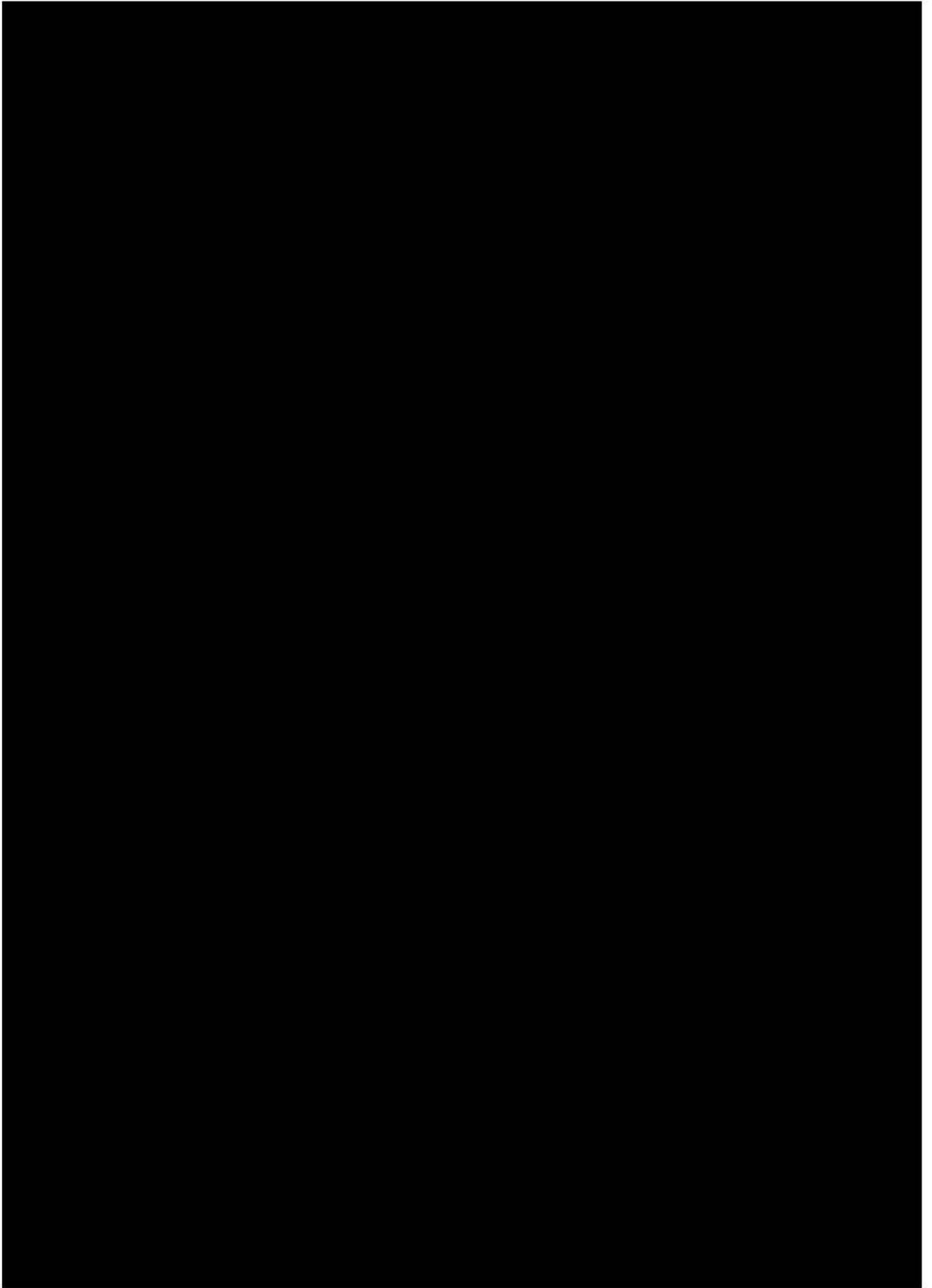
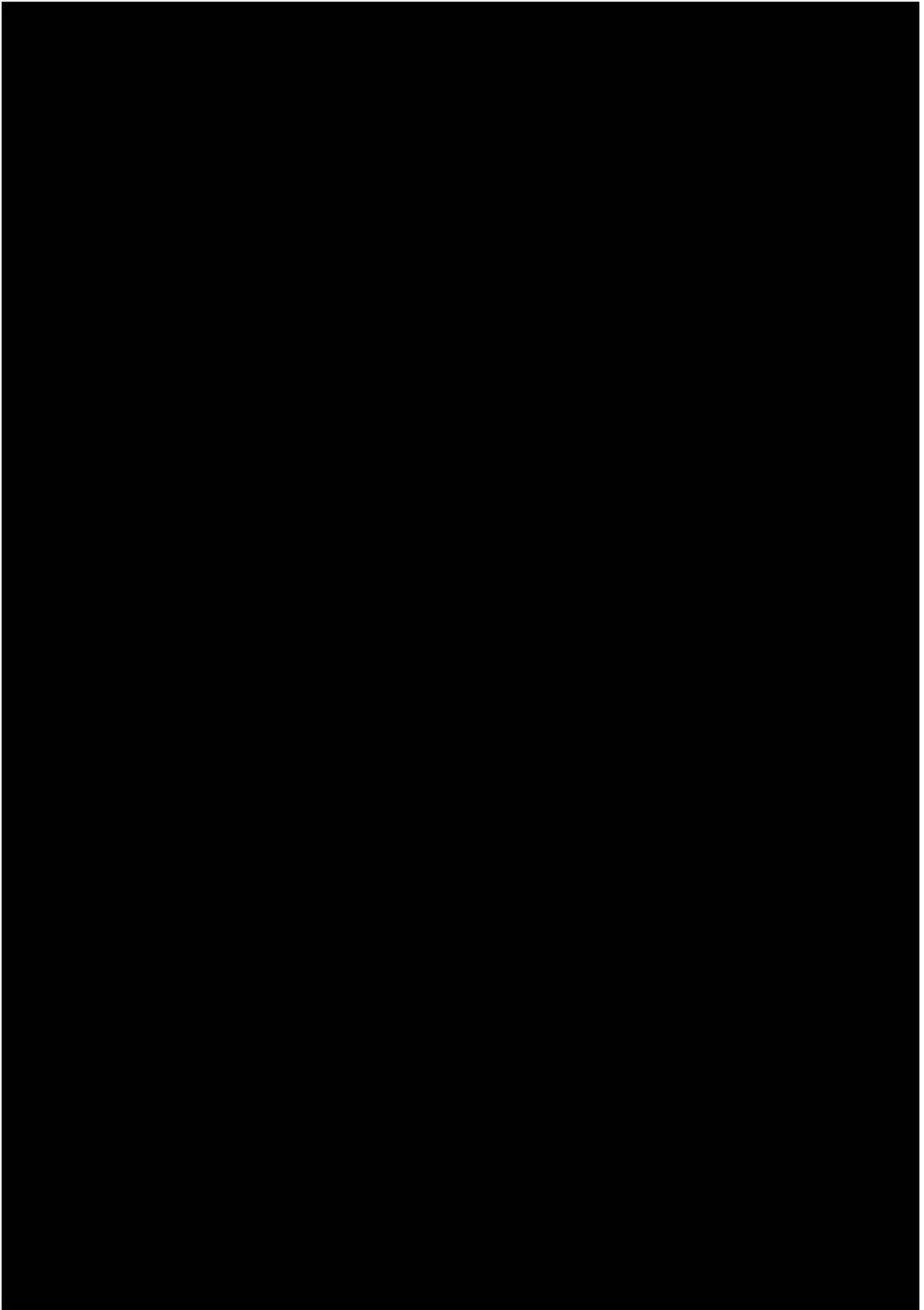


Fig. 2 Organigramme de l'équipe





## 7. SUIVI ET ÉVALUATION

### 7.1. Procédures de suivi

Le suivi technique et financier sera assuré au quotidien dans le cadre des responsabilités de l'équipe projet. À cet effet, l'équipe projet établira un système permanent de suivi interne, technique et financier du projet, qui sera utilisé pour élaborer les rapports sur l'état d'avancement des travaux et les rapports de conclusion du projet.

Des indicateurs standards abrégables ne sont pas définis pour ce secteur par l'OCDE. Toutefois, des indicateurs spécifiques seront définis pour le projet. Un cadre de *monitoring* des activités sera mis en place par le/la responsable du projet, assorti d'indicateurs de résultats pertinents pour chaque composante, servant de base à l'évaluation des progrès.

Les indicateurs de performance pour le monitoring et l'évaluation du projet seront présentés dans le rapport de démarrage. Ils seront suivis et présentés dans les rapports intérimaires. La méthode de suivi du projet sera assurée par la tenue de comités de pilotage et de comités techniques visant à assurer la gouvernance du projet ainsi que sa plateforme technique de suivi.

### 7.2. Gouvernance du projet

Un **Comité de Pilotage (CP)** sera mis en place, co-présidé par un représentant de l'Union européenne et un représentant des bénéficiaires. Il sera composé de représentants de l'ensemble des forces et acteurs impliqués dans le projet et bénéficiaires directs, appelés points focaux. Un coordonnateur national sera désigné par l'autorité sénégalaise.

Cette instance décisionnelle permettra en outre de valider les engagements financiers majeurs, valider le plan de passation de marché qui définit les différents marchés à passer, l'allotissement, les priorités et le calendrier des étapes clés de passation de marché. Elle statuera en séance au cours de ses réunions annuelles. Le Comité pourra également se réunir de façon extraordinaire si les circonstances l'exigent. Les termes de références de ce comité seront élaborés lors de la phase de démarrage.

Ce CP en charge des orientations stratégiques – identification voire reformulation des activités en fonction des difficultés de mise en œuvre – devra suivre la réalisation des grandes étapes du projet.

Un **Comité Technique (CT)** sera chargé d'évaluer les plans d'action à mettre en œuvre par le projet. Ceux-ci seront présentés et validés par les parties prenantes du Comité de Pilotage. Le Comité Technique aura également à sa charge de superviser la mise en œuvre de la feuille de route par l'équipe projet. Composé des chefs de services et du chef d'équipe concernés par le projet, il se réunira tous les six mois (ou lorsque des nécessités extraordinaires l'imposent) afin de :

- Décider de la méthode de mise en œuvre du plan d'action arrêtée par le Comité de Pilotage ;
- Suivre étroitement les activités à mettre en œuvre sur la période ;
- Préparer le comité de pilotage à venir.

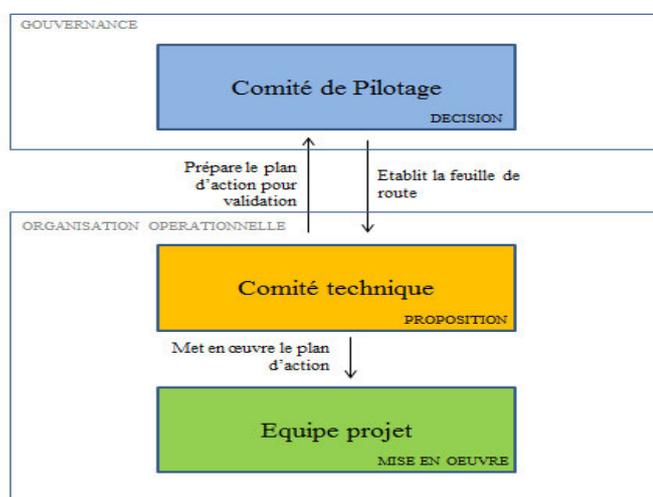


Fig. 3 Gouvernance du projet

### 7.3. Rapports

#### Rapport de démarrage

À l'issue de la phase de démarrage, CIVIPOL remettra un rapport de démarrage comprenant un Plan opérationnel précis qui fera l'objet d'une validation par le Comité de Pilotage.

#### Rapports intermédiaires :

À l'issue de chaque année d'exécution, un rapport intermédiaire sera produit par CIVIPOL. Il sera l'occasion de mesurer les activités réalisées et celles à venir afin éventuellement de proposer des mesures correctives si nécessaire.

#### Rapport final

Un rapport final sera préparé à la fin du projet et décrira la situation technique et financière, une évaluation des résultats réalisés comparés aux objectifs poursuivis et des suggestions pour les actions futures. Cette évaluation finale aura pour objet de vérifier que les objectifs ont été atteints et que les leçons à tirer ont été identifiées pour l'amélioration de la qualité de l'aide dans ce secteur.

Tout au long du projet et grâce aux éléments qui lui seront communiqués par le chef d'équipe, le/la coordinateur(rice) assurera un suivi de l'exécution du projet sur place et prendra, en coordination avec les bénéficiaires, la DUE et le chef d'équipe, les mesures correctives le cas échéant.

#### 7.4. Système de monitoring : évaluation in itinere

Le *monitoring* implique un retour d'information sur les progrès du projet, et il doit en être rendu compte régulièrement dans les rapports d'activité. Il repose sur l'observation des progrès réalisés par rapport aux critères et questions de *monitoring* posés. Par conséquent, il se concentre sur les activités du projet et les résultats du projet comme indiqué dans la logique d'intervention. Pour chaque question d'évaluation qui sera retenue, les indicateurs et les questions de *monitoring* seront définis.

1. Une évaluation à mi-parcours financée par le projet sera réalisée par des experts indépendants. Le rapport objectif établi à l'issue des entretiens avec l'ensemble des bénéficiaires et des parties prenantes au projet et de l'analyse des résultats obtenus présenté à la DUE et aux bénéficiaires permettra une éventuelle réorientation des activités pour atteindre les résultats prévus initialement.
2. Une évaluation finale, au début de la phase de clôture, sera réalisée par des consultants indépendants recrutés directement par la Commission sur la base du cahier des charges rédigé précédemment.

Le rapport élaboré dans le cadre de l'évaluation finale sera communiqué au bénéficiaire afin qu'il puisse tenir compte des recommandations pouvant résulter de ces missions.

#### 7.5. Action de visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

- Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront réalisées tout au long du projet. En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la DUE, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Les enjeux de visibilité de ce projet européen mis en œuvre par CIVIPOL et la FIIAPP sont d'une importance accrue au vu de la conjoncture politique dans laquelle il s'inscrit et des thématiques qu'il aborde.

Ainsi il est prévu de contracter un prestataire local qui sera chargé de mettre en œuvre un cahier des charges proposé par l'équipe projet et validé par la cellule de communication de la DUE de Dakar.

## Cadre logique

| <b>OBJECTIF GLOBAL: Contribuer au renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure en matière de prévention, de renseignement et de lutte contre les trafics illicites aux frontières et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le terrorisme. Renforcer la surveillance et le contrôle des frontières terrestres et maritimes, sensibiliser la population aux risques liés à la migration illégale et protéger les victimes de trafics et de la traite des êtres humains.</b> |   |   |   |  |                   |
|---|---|---|---|--|-------------------|
| Indicateurs   | Niveau de référence (première année POC II) | Cibles  | Sources et moyens de vérification                           | Hypothèses   | Etat d'avancement |
| Nombre de personnels des forces de sécurité intérieure et du Ministère de la justice formés   | 111   |  | Rapports d'experts et listes de présence                    | Adhésion de l'autorité politique, des forces de sécurité, des magistrats | En cours          |
| Nombre d'ateliers, réunions et rencontres, ...  | 4   |  | PV des rencontres, rapports d'experts et listes de présence | Adhésion de l'autorité politique, des forces de sécurité, des magistrats | En cours          |
| Nombre de actions de coordination et coopération régionale  | 0   |  | Rapports d'experts et listes de présence                    | Adhésion de l'autorité politique, des forces de sécurité, des magistrats | En cours          |
| Nombre de réunions de coordination des PTF  | 1   |  | Rapports des experts et listes de présence                  | Adhésion de l'autorité politique, des forces de sécurité, des magistrats | En cours          |

**Axe 1 : Consolider les capacités des forces de sécurité et renforcer la réponse judiciaire dans la lutte contre le trafic de migrants, la traite des êtres humains**

| AXE 1 : Consolider les capacités des forces de sécurité et renforcer la réponse judiciaire dans la lutte contre le trafic de migrants, la traite des êtres humains   |           |             |   |        |                                   |            |                   |
|--|-----------|-------------|---|--------|-----------------------------------|------------|-------------------|
| OBJECTIFS / RÉSULTATS  | Activités | Indicateurs | Niveau de référence (première année POC II) | Cibles | Sources et moyens de vérification | Hypothèses | Etat d'avancement |
| OS1: Renforcer le dispositif de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal en consolidant les compétences des forces de sécurité  |           |             |   |        |                                   |            |                   |
| Résultat spécifique 1 : le dispositif de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal a été considérablement renforcé, se traduisant par une amélioration significative des capacités opérationnelles des forces de l'ordre. |           |             |   |        |                                   |            |                   |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|

### Axe 2 Sécurisation des frontières terrestres

| AXE 2: Sécurisation des Frontières Terrestres   |           |             |                                       |        |                                   |            |                   |
|---|-----------|-------------|---------------------------------------|--------|-----------------------------------|------------|-------------------|
| OBJECTIFS / RÉSULTATS   | Activités | Indicateurs | Niveau de référence (année 1 du POC2) | Cibles | Sources et moyens de vérification | Hypothèses | Etat d'avancement |
| OS2 : Améliorer et densifier le dispositif territorial des forces de sécurité en vue d'un renforcement des contrôles et de la surveillance des frontières terrestres et l'optimisation de la gestion interne. |           |             |                                       |        |                                   |            |                   |

|   |  |
|---|--|
|   |  |
| <p><b>Résultat spécifique 2 :</b> Les services de sécurité intérieur sont mieux outillés pour le contrôle et la surveillance des frontières terrestres et pour une gestion interne plus efficace.</p> |  |

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

**Axe 3 : secours en mer et sécurisation de la frontière maritime**

| AXE 3 : Secours en mer et sécurisation de la frontière maritime  |           |             |                     |        |                                   |            |                   |
|--|-----------|-------------|---------------------|--------|-----------------------------------|------------|-------------------|
| OBJECTIFS / RÉSULTATS  | Activités | Indicateurs | Niveau de référence | Cibles | Sources et moyens de vérification | Hypothèses | Etat d'avancement |
| <p>OS3 : Accompagner les forces de défense dans la montée en puissance du dispositif de secours en mer et la sécurisation de la frontière maritime avec la nécessité d'une approche intégrée qui prend en compte les aspects opérationnels, juridiques et humanitaires</p> |           |             |                     |        |                                   |            |                   |

|  |  |
|--|--|
|  |  |
| <p><b>Résultat spécifique 3 :</b> Le dispositif mis en place renforce la protection des frontières maritimes et contribue à la lutte contre les réseaux de trafic de migrants.</p> |  |

### Axe 4 : Protection des victimes

| AXE 4 : Protection des victimes   |           |             |                     |        |                                   |            |                   |
|---|-----------|-------------|---------------------|--------|-----------------------------------|------------|-------------------|
| OBJECTIFS / RÉSULTATS   | Activités | Indicateurs | Niveau de référence | Cibles | Sources et moyens de vérification | Hypothèses | Etat d'avancement |
| OS4 : Protection des victimes par une approche multidisciplinaire impliquant des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, et des acteurs de la société civile.  |           |             |                     |        |                                   |            |                   |
| <b>Résultat spécifique 4 :</b> Les victimes sont mieux prises en charge, grâce à des procédures standardisées. Des actions de coopération régionale ou internationale visant à améliorer la coordination opérationnelle et stratégique de la lutte contre les trafics et le terrorisme sont menées avec les forces de sécurité et les magistrats des pays frontaliers du Sénégal et européens |           |             |                     |        |                                   |            |                   |

Axe 5 : sensibilisation du grand public sur les risques liés à la migration irrégulière et les opportunités de réussite

| AXE 5 : Sensibilisation du grand public sur les risques liés à la migration illégale  |           |             |                     |        |                                   |            |                   |
|---|-----------|-------------|---------------------|--------|-----------------------------------|------------|-------------------|
| OBJECTIFS / RÉSULTATS   | Activités | Indicateurs | Niveau de référence | Cibles | Sources et moyens de vérification | Hypothèses | Etat d'avancement |
| <p><b>OS5</b> : Sensibiliser sur les risques associés à la migration illégale de manière proactive et continue. Par une approche multidimensionnelle intégrant communication, éducation, collaboration communautaire et plaidoyer</p> |           |             |                     |        |                                   |            |                   |
| <p><b>Résultat spécifiques 5</b> : Le nombre de personnes sensibilisé au risque de la migration illégale et encouragé à utiliser la voie légale est en augmentation.</p>  |           |             |                     |        |                                   |            |                   |

## **8. QUESTION TRANSVERSE : LE GENRE**

La Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) est un processus politique et une responsabilité nationale. Elle s'inscrit normalement dans un contexte de réforme plus large de la gouvernance d'un pays. La RSS est un processus inclusif et de longue durée qui doit être conduite dans le cadre d'une approche stratégique multisectorielle, relatif notamment à l'emploi, le genre, les finances, la sécurité, la défense, l'aménagement du territoire et décentralisation, etc. Il doit aussi donner la priorité à la protection des personnes et reposer sur les principes du respect et de la protection des droits humains. Ce processus doit être guidé par une approche spécifiquement adaptée au pays, intégrant les questions du « genre, l'âge et la diversité », notamment en phase avec la Résolution 1325 des Nations Unies encourageant les États membres à adopter des mesures garantissant l'égalité homme-femme y compris les filles<sup>23</sup> (Voir Résolution 1325, Nations Unies, S/RES/1325 2000).

<https://outlook.live.com/mail/0/inbox/id/AOMkADAwATZiZmYAZCIhM2NmLTOxYzUtMDACLTAwCgBGAAADc9uBBUqD NkabbdfMKZBJNOcAoOtVmAPJ60GhciA1usD4AAADAOWAAACg61WYA8nrOaFyIDW6wPgAAAAGXrZ8LOAAAA==>

Tout ceci est fondamental pour garantir le développement durable et s'assurer que personne n'a été laissé pour compte.

Au Sénégal, la Constitution de 2001 assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, et y inscrit le principe d'égalité entre les hommes et les femmes (art.7). En 2012 au Sénégal, une stratégie sectorielle genre des Forces armées 2012-2022 a été élaborée. Cette stratégie avait pour objectif de permettre aux femmes d'intégrer les Armées et la gendarmerie. Une façon pour les autorités de promouvoir l'équité et l'égalité dans ces corps qui résistent encore aux femmes. Cette stratégie était accompagnée par l'introduction d'un curriculum genre dans les écoles des armées et de la gendarmerie et d'un cours de formation genre.

Le Sénégal a ratifié un certain nombre de lois et règlements internationaux pour l'égalité du genre, dont la mise en œuvre a exigé la signature du décret n° 2016 – 1705 du 28 octobre 2016 portant composition du gouvernement, institutionnalisant les cellules genres dans toutes les organisations (administration et entreprises).

La place de la femme a évolué au cours des années, ainsi le 22 mars 2022, la police nationale a célébré les 40 de présence de la femme dans la police. En 1982, deux femmes ont intégré l'école des commissaires de police. Aujourd'hui, les femmes représentent 9,18 % des effectifs de la police nationale et jouent un rôle indéniable dans l'accomplissement de toutes les missions régaliennes de la police nationale et à tous les niveaux de responsabilité. L'intégration de la femme dans les forces de défense et de sécurité est une parfaite illustration de l'évolution des mentalités liée au genre. Les enjeux et avantages liés à la féminisation des forces de défense et de sécurité ne sont plus à démontrer.

Dans le cadre spécifique de ce projet, l'intégration de la dimension genre répond à des enjeux cruciaux, même si l'intégration de la dimension genre dans le secteur de la sécurité n'est pas toujours aisée. Il s'agit d'un aspect fondamental qui doit être traité de façon transversale dans le cadre du projet et être intégré explicitement dans son cadre de résultat et de son système de monitoring. L'aspect genre devra être pris en compte ici autour de 3 axes fondamentaux

- Celui du traitement des femmes policières, gendarmes ou douanières au sein des FSI
- Celui des victimes de la traite des êtres humains par les FSI
- Celui de la prise en charge des victimes de traite ou de trafic (migrantes en situation de vulnérabilité) en considérant l'aspect du genre

---

<sup>23</sup> [https://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325\(2000\)-F.pdf](https://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325(2000)-F.pdf)

## **8.1. Le projet fera la promotion de l'équilibre homme-femme dans le recrutement des FSI**

Dès que possible – notamment dans le cadre des formations, des activités spécifiques seront envisagées.

- Ainsi durant chaque activité un rappel sur les droits humains sera systématique, notamment sur la question de traite et de la prise en charge des victimes en général.
- En appui au Comité national de traite des personnes (CNLTP) qui possède une antenne à Kedougou ; une formation spécifique sera dispensée aux agents sur l'approche à avoir auprès d'enfants et de femmes.
- À chaque formation des flyers seront distribués comportant les numéros d'urgence d'aide aux victimes.
- Il sera fait appel aussi aux « doyennes » des forces de sécurité intérieure pour sensibiliser le jeune public à la question du genre dans les forces de sécurité et susciter des vocations auprès des jeunes filles.
- Un appui sera apporté « aux doyennes » pour aider au développement de leur réseau de soutien aux femmes membres des FSI

Une grande attention sera portée à la représentativité des femmes et au sein des FSI et des autorités. Au sein des unités mobiles, la représentation des femmes est souvent très limitée. Au niveau territorial, elle l'est parfois un peu mieux, mais reste tout de même très minoritaire. L'intervention n'aura que peu de leviers pour influencer cette représentativité, mais elle veillera à en faire le relevé, et veillera à recueillir et analyser comment répondre au mieux aux besoins spécifiques lors de la formation, dans le cadre des équipements, etc.

En termes d'équipements, les experts veilleront à prendre en compte les besoins spécifiques pour

- Les femmes membres des FSI dans le cadre de leur formation (dortoir, équipement). Par exemple dans le précédent POC du matériel spécifique avait été acquis pour les femmes (coques spécifiques pour femme lors des interventions et les entraînements)

Un effort sera réalisé en vue de produire des données désagrégées ventilées par sexe, âge et diversité dans le cadre de ce projet (notamment en ce qui concerne les formations, actions de sensibilisation, etc.).

## **8.2. La dimension genre sera également prise en compte sur le traitement des victimes de trafic d'êtres humains.**

La traite des êtres humains est une violation flagrante des droits fondamentaux et une forme grave de criminalité organisée qui frappe les femmes, les hommes, les filles et les garçons de différentes manières et dont les victimes nécessitent une aide et un soutien tenant compte de la dimension de genre, comme indiqué dans la directive 2011/36/UE.

Selon Eurostat, 68 % des victimes de la traite des êtres humains sont des femmes, 17 % sont des hommes, 12 % sont des filles et 3 % sont des garçons.

Tout au long du projet des formations seront réalisées pour sensibiliser les FSI à une approche genrée des victimes.

Des référents par antenne pourront être nommés sur ces aspects. Ils devront veiller à ce que les victimes (enfants et femmes) bénéficient d'un traitement spécial pendant auditions/détention.

Ils seront en charge de veiller aux conditions de détention administrative des enfants et femmes, ainsi que la prise en charge des victimes, ils veilleront au respect des droits humains.

## **9. EXPERTISE ET CAPACITE OPERATIONNELLE :**

### **9.1. CIVIPOL est l'opérateur de coopération technique internationale du ministère de l'Intérieur français**

Alliant l'efficacité d'une société de droit privé et la puissance de sa mission de service public, CIVIPOL construit une coopération sécuritaire avec les États, dans une logique de retour à la sécurité intérieure.

Depuis juin 2021, le ministère et CIVIPOL sont liés par une convention de partenariat. Agence de droit privé (SA), CIVIPOL est également légalement reconnue comme société à mission. Enfin depuis le 31 mars 2022, CIVIPOL est accrédité *Pillar Assessed* par la Commission européenne et pourra signer une convention de contribution pour la mise en œuvre d'un projet en gestion indirecte.

Les compétences de ses chefs de projet et des experts mobilisés sur le terrain s'appliquent aux fondamentaux de la sécurité intérieure des États. Sur ces fondamentaux, CIVIPOL intervient dans le cadre normatif ; met en place une expertise spécialisée et active lorsque le ministère de l'Intérieur s'implique ; assure (fournit, déploie, assure, garantit) l'interopérabilité des systèmes de sécurité intérieure, au niveau national, régional ou international.

CIVIPOL met actuellement en œuvre de nombreux projets dans le domaine de la coopération policière, notamment par l'établissement de partenariats opérationnels conjoints (POC). CIVIPOL a également une grande expérience dans la mise en œuvre de projets visant à soutenir les forces de sécurité intérieure dans des environnements complexes. Dans la zone Afrique de l'Ouest, CIVIPOL a su démontrer sa valeur ajoutée et la cohérence de son action. Son action s'inscrit dans des réalités diverses et répond à des méthodologies d'intervention basées sur la combinaison d'approches opérationnelles et structurelles.

CIVIPOL travaille avec le Sénégal depuis de nombreuses années dans le cadre de la mise en œuvre de projets principalement financés par l'Union européenne. Les principaux projets en cours ou récemment terminés dans le domaine de la sécurité sont les suivants :

#### **SENSEC-UE**

Cf. descriptif supra, sous-chapitre 3.3

#### **Réseau des partenariats opérationnels conjoints (NET-COP)**

Cf. descriptif supra, sous-chapitre 3.3

#### **Partenariat Opérationnel Conjoint pour la lutte contre l'immigration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal (POC)**

Cf. descriptif supra, sous-chapitre 3.3

#### **Groupes d'action rapides – Surveillance et intervention au Sahel (GARSI)**

Cf. descriptif supra, sous-chapitre 3.3

#### **NEKKAL – Projet d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et de consolidation d'un fichier nation d'identité biométrique**

Le programme contribue à la modernisation de l'état civil par un appui au pilotage stratégique et à travers une amélioration de l'offre et de la demande des services d'état civil. Par ailleurs il appuie la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique relié au système d'information de l'état civil informatisé à même de sécuriser l'identité de la population et d'être exploitable par d'autres administrations utilisatrices.

L'exécution du programme est assurée conjointement par CIVIPOL et ENABEL, sous la maîtrise d'œuvre de la Direction de l'Etat Civil du Ministère sénégalais des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires (MCTDAT), partenaire principal du programme.

## **9.2. Fundación Internacional y Para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas, F.S.P. (FIIAPP)**

La FIIAPP est une institution publique à but non-lucratif créée en 1997 chargée de la gestion de la participation des administrations publiques espagnoles dans les projets de coopération technique internationale, qui œuvre également en tant qu'unité de gestion espagnole du programme de jumelage de l'UE.

La fondation est présidée par la Vice-Présidente du Gouvernement et regroupe, au sein de son patronat, plusieurs ministres et acteurs clés de l'administration espagnole ; En gérant un portefeuille de projets de plus de 200 millions d'euros, la FIIAPP est actuellement présente dans 108 pays dans le monde.

La FIIAPP soutiendra le Consortium pendant toutes les étapes du cycle de projet, ce qui représentera un certain nombre d'avantages comparatifs :

- Une institution publique faisant partie du système espagnol de coopération internationale ;
- Des liens forts avec les Ambassades et Représentations Espagnoles à l'étranger ;
- Des relations directes et étroites avec les Administrations publiques espagnoles et un accès privilégié à l'ensemble des effectifs de hauts fonctionnaires espagnols ;
- Un membre du réseau de praticiens, une plateforme ouverte d'échange, de coordination et d'harmonisation entre les organisations européennes de coopération technique et financière avec une mission de service public ;
- Une grande structure de soutien pour l'équipe d'experts, au niveau de la relation technique et institutionnelle ainsi qu'au niveau financier et logistique ;
- Une capacité à répondre efficacement aux changements politiques et institutionnels et/ou aux exigences imprévues d'une autre nature, qui peuvent survenir lors de la phase de mise en œuvre du contrat ;
- Agréée par la Commission européenne en tant qu'entité déléguée (gestion indirecte assurant des procédures de gestion conformes aux normes européennes ;
- Une logistique flexible et solide (avec une agence de voyage), mobilisant en moyenne 1100 fonctionnaires et experts par an.

En outre, sur les questions de sécurité intérieure, la FIIAPP apportera une grande expérience de gestion de projet, notamment dans la région, où elle a participé ces dernières années aux projets suivantes (souvent en coopération avec CIVIPOL) :

- GAR-SI Sahel (Groupes d'Actions Rapides de Surveillance et Intervention au Sahel)
- Création d'une Equipe Conjointe d'Investigation pour la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière, la traite d'êtres humains et le trafic des migrants.
- Appui à la coopération régionale des pays du G5 Sahel et au Collège Sahélien de Sécurité
- CT Sahel.

**10. COORDONNEES DU DEMANDEUR :**

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| Nom du demandeur chef de file | CIVIPOL    |
| Numéro d'identification       | [REDACTED] |
| [REDACTED]                    | [REDACTED] |
| [REDACTED]                    | [REDACTED] |

|  |  |
|--|--|
| Coordonnées du demandeur                 |  |
| Adresse postale de l'organisation :      | 9 rue Notre-Dame des Victoires 75002 PARIS                 |
| Adresse électronique de l'organisation : | <a href="mailto:contact@civipol.fr">contact@civipol.fr</a> |
| Téléphone : (fixe et mobile)             | [REDACTED]   |
| Fax :                                    | [REDACTED]   |
| [REDACTED]                               | [REDACTED]   |